



***Société d'assurance  
publique du Manitoba***

**ÉTATS FINANCIERS ANNUELS**

**POUR L'EXERCICE**

**TERMINÉ LE 28 FÉVRIER 2015**

## Responsabilité des états financiers

La responsabilité des états financiers incombe à la direction. Les états financiers ont été dressés selon les Normes internationales d'information financière (IFRS). L'information financière figurant dans le rapport annuel est conforme aux états financiers. Les états financiers comprennent inévitablement des montants qui reposent sur les meilleurs jugements et estimations de la direction après une évaluation attentive des données contenues dans les systèmes d'information de la Société. Selon la direction, les méthodes comptables utilisées conviennent dans les circonstances, et les états financiers donnent une image fidèle de la situation financière et du résultat des activités de la Société.

Dans le cadre de ses responsabilités, la direction maintient des systèmes appropriés de contrôle interne et administratif conçus pour s'assurer que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables. La pertinence et le fonctionnement des systèmes de contrôle sont régulièrement évalués par le service d'audit interne.

Les états financiers ont été approuvés par le conseil d'administration, qui est responsable de leur contenu et s'acquitte de cette responsabilité par l'intermédiaire de son comité d'audit. Ce dernier est composé principalement d'administrateurs qui ne prennent pas part aux activités quotidiennes de la Société.

Les responsabilités générales du comité d'audit sont d'examiner l'information financière, les procédures et contrôles internes et les fonctions actuarielles, de surveiller l'intégrité de la Société et le respect des autorisations et d'examiner les rapports de rendement. Le rôle du comité d'audit consiste à superviser ces éléments afin de s'assurer que des procédures de gestion sont en place et opérationnelles de manière à cerner et à réduire les risques liés aux activités de la Société.

Dans le cadre des responsabilités susmentionnées, le comité d'audit rencontre régulièrement la direction ainsi que les auditeurs externes et les auditeurs internes de la Société pour approuver la portée et le moment de leurs audits respectifs, examiner leurs conclusions et s'assurer qu'ils se sont bien acquittés de leurs responsabilités. Le comité d'audit est toujours à la disposition des auditeurs externes et des auditeurs internes.

Le comité d'audit est responsable de l'examen de la fonction actuarielle. Il recommande aussi au conseil d'administration, pour approbation, la nomination de l'actuaire externe et ses modalités de rémunération. L'actuaire nommé est chargé de s'assurer que les hypothèses et méthodes utilisées pour l'évaluation du passif relatif aux polices et aux sinistres sont conformes à la pratique actuarielle reconnue, aux lois applicables et aux règlements ou directives s'y rapportant. L'actuaire nommé se prononce aussi sur l'évaluation de ce passif à la date de l'état de la situation financière et sa capacité de couvrir toutes les obligations de la Société à l'égard des titulaires de police. L'examen des éléments justificatifs pour vérifier l'exactitude et l'intégralité des actifs et leur capacité de satisfaire aux obligations précitées aide l'actuaire nommé à se faire une opinion.

Les auditeurs externes désignés de la Société, PricewaterhouseCoopers LLP, ont procédé à l'audit des états financiers, et leur rapport est reproduit ici. Leur opinion repose sur un examen fait conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, comprenant tous les sondages et autres procédures jugés nécessaires de manière à obtenir une assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'anomalies significatives et donnent une image fidèle de la situation de la Société selon les Normes internationales d'information financière.



**Dan Guimond**  
Président et directeur général



**H. D. Reichert, FCA**  
Vice-président, Finances, et directeur financier

Le 15 mai 2015



## Rapport des auditeurs indépendants

### Aux membres du conseil d'administration de la Société d'assurance publique du Manitoba

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société d'assurance publique du Manitoba (la « Société »), qui comprennent l'état de la situation financière au 28 février 2015, l'état des résultats d'exploitation, l'état des variations des capitaux propres et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice terminé le 28 février 2015, ainsi que les notes afférentes, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

### Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

### Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit engage la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus au cours de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société d'assurance publique du Manitoba au 28 février 2015, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé le 28 février 2015, conformément aux Normes internationales d'information financière.

*PricewaterhouseCoopers LLP*

### Comptables agréés

*PricewaterhouseCoopers LLP*

*Immeuble Richardson, 1, place Lombard, bureau 2300, Winnipeg (Manitoba), Canada, R3B 0X6*

*Tél. : +1 204-926-2400, téléc. : +1 204-944-1020*

« PwC » renvoie à PricewaterhouseCoopers LLP, une société à responsabilité limitée ontarienne.

## **RAPPORT DE L'ACTUAIRE**

Au conseil d'administration de la Société d'assurance publique du Manitoba

J'ai évalué les obligations aux termes des polices d'assurance et les montants à recouvrer auprès des réassureurs figurant dans l'état de la situation financière de la Société d'assurance publique du Manitoba au 28 février 2015 et leur variation dans l'état des résultats d'exploitation pour l'exercice terminé à cette date conformément à la pratique actuarielle généralement reconnue du Canada, notamment en procédant à la sélection d'hypothèses et de méthodes appropriées.

À mon avis, le montant des obligations aux termes des polices d'assurance, déduction faite des montants à recouvrer auprès des réassureurs, constitue une provision appropriée à l'égard de la totalité des obligations relatives aux polices, et les états financiers donnent une image fidèle des résultats de l'évaluation.



**Joe S. Cheng**

Fellow, Institut canadien des actuaires

Toronto (Ontario)

Le 15 mai 2015

# États financiers

## État de la situation financière

Au 28 février (en milliers de dollars canadiens)	Notes	2015	2014
<b>Actifs</b>			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4	68 882	93 208
Placements	4	2 491 176	2 315 405
Immeuble de placement	4 et 5	42 417	38 312
Montant à recevoir d'autres assureurs	6	443	4 080
Comptes débiteurs	28	387 909	334 137
Charges payées d'avance		537	1 049
Coûts d'acquisition différés	7	24 014	24 742
Part des réassureurs dans les primes non acquises	14 et 17	79	61
Part des réassureurs dans les sinistres non réglés	14 et 18	8 118	24 741
Biens et équipement	8	122 385	123 850
Coûts de développement différés	9	69 089	68 586
		<b>3 215 049</b>	<b>3 028 171</b>
<b>Passifs</b>			
Montant à verser à d'autres assureurs	10	1	1 934
Comptes créditeurs et charges à payer	11	62 287	63 026
Obligation découlant du contrat de location-financement	12	4 364	4 425
Primes non acquises et frais	14	527 121	497 811
Provision pour avantages sociaux de l'exercice	15	22 164	21 800
Provision pour avantages sociaux futurs	16	391 119	333 138
Provision pour sinistres non réglés	17 et 18	1 786 566	1 708 714
		<b>2 793 622</b>	<b>2 630 848</b>
<b>Capitaux propres</b>			
Résultats non distribués	20	378 050	320 472
Cumul des autres éléments du résultat global	21	43 377	76 851
<b>Total des capitaux propres</b>		<b>421 427</b>	<b>397 323</b>
		<b>3 215 049</b>	<b>3 028 171</b>

Passif éventuel (note 32)

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

Approuvé par le conseil d'administration :



Jake Janzen  
Président du conseil



Jeanne Mills, CA  
Présidente du comité d'audit

## État des résultats d'exploitation

Pour les exercices clos le 28 février (en milliers de dollars canadiens)	<i>Notes</i>	2015	2014
<b>Produits gagnés</b>			
Primes brutes émises		1 044 356	995 556
Primes cédées aux réassureurs		(17 801)	(17 564)
Primes nettes émises		1 026 555	977 992
Augmentation (diminution) des primes brutes non acquises		(24 803)	(21 634)
Augmentation (diminution) de la part des réassureurs dans les primes non acquises		18	(8)
Primes nettes acquises		1 001 770	956 350
Frais de gestion et autres produits	22	28 097	28 701
Montant recouvré pour les activités visées par la <i>Loi sur les conducteurs et les véhicules</i>	23	27 900	27 900
<b>Total des produits gagnés</b>		<b>1 057 767</b>	1 012 951
<b>Coût des sinistres</b>			
Sinistres survenus directs - bruts		843 632	866 018
Sinistres survenus cédés aux réassureurs		1 243	(4 880)
Sinistres survenus nets		844 875	861 138
Frais de règlement		134 247	132 564
Prévention des sinistres/Sécurité routière		13 775	15 558
<b>Total du coût des sinistres</b>		<b>992 897</b>	1 009 260
<b>Charges</b>			
Charges opérationnelles		121 791	115 840
Commissions		77 109	74 813
Impôts sur les primes		30 587	29 218
Réglementation/Appels		3 955	3 791
<b>Total des charges</b>		<b>233 442</b>	223 662
<b>Résultat technique</b>		<b>(168 572)</b>	(219 971)
<b>Revenus de placements</b>	4	226 150	175 123
<b>Résultat net provenant des activités générales</b>	24	<b>57 578</b>	(44 848)

## État du résultat global

Pour les exercices clos le 28 février (en milliers de dollars canadiens)	<i>Notes</i>	2015	2014
<b>Résultat net provenant des activités générales</b>	24	57 578	(44 848)
<b>Autres éléments du résultat global</b>	21		
Éléments qui ne seront pas reclassés dans le résultat			
Gain (perte) pour les avantages sociaux futurs		(40 099)	16 216
Éléments qui seront reclassés dans le résultat			
Profits (pertes) latents sur actifs disponibles à la vente		34 689	108 970
Reclassement des pertes (profits) nettes réalisées liées aux actifs disponibles à la vente		(28 064)	(112 994)
Profits (pertes) latents nets sur actifs disponibles à la vente		6 625	(4 024)
Autres éléments du résultat global pour la période		(33 474)	12 192
<b>Total du résultat global</b>		<b>24 104</b>	(32 656)

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

## État des variations des capitaux propres

(en milliers de dollars canadiens)	Résultats non distribués	Cumul des autres éléments du résultat global	Capitaux propres
Solde au 1 <sup>er</sup> mars 2013	365 320	64 659	429 979
Résultat net provenant des activités générales pour l'exercice	(44 848)	-	(44 848)
Autres éléments du résultat global pour l'exercice	-	12 192	12 192
Solde au 28 février 2014	320 472	76 851	397 323
Résultat net provenant des activités générales pour l'exercice	55 578	-	55 578
Autres éléments du résultat global pour l'exercice	-	(33 474)	(33 474)
<b>Solde au 28 février 2015</b>	<b>378 050</b>	<b>43 377</b>	<b>421 427</b>

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

## État des flux de trésorerie

Pour les exercices clos le 28 février (en milliers de dollars canadiens)	<i>Notes</i>	2015	2014
<b>Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles :</b>			
Résultat net provenant des activités générales		57 578	(44 848)
Éléments sans effet de trésorerie :			
Amortissement des biens et de l'équipement		6 534	6 551
Amortissement des coûts de développement différés		16 575	8 847
Amortissement de l'escompte et de la prime sur obligations		1 807	2 607
Profit sur la vente de placements		(55 984)	(108 901)
Perte (profit) latente sur obligations à la juste valeur par le biais du résultat net		(75 691)	15 792
Profit latent sur placements en biens immobiliers		(11 927)	(19 918)
Profit latent sur placements en infrastructures		(5 562)	(1 591)
Baisse de valeur des placements disponibles à la vente		830	1 194
		<b>(65 840)</b>	<b>(140 267)</b>
Variation nette des soldes des éléments sans effet de trésorerie :			
Montant à recevoir d'autres assureurs		3 637	(3 078)
Comptes débiteurs et charges payées d'avance		(53 260)	(12 859)
Coûts d'acquisition différés		728	1 570
Part des réassureurs dans les primes non acquises et les sinistres non réglés		16 605	8 999
Montant à payer à d'autres assureurs		(1 933)	146
Comptes créditeurs et charges à payer		(739)	4 801
Primes non acquises et frais		29 310	22 834
Provision pour avantages sociaux de l'exercice		364	299
Provision pour avantages sociaux futurs		17 882	17 199
Provision pour sinistres non réglés		77 852	150 690
		<b>90 446</b>	<b>190 601</b>
		<b>24 606</b>	<b>50 334</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement :</b>			
Achat de placements		(1 023 478)	(1 732 472)
Produit de la vente de placements		996 755	1 637 860
Acquisition de biens et d'équipement après déduction du produit de la cession		(5 069)	(3 520)
Obligation découlant du contrat de location-financement		(61)	(57)
Coûts de développement engagés différés		(17 079)	(29 819)
		<b>(48 932)</b>	<b>(128 008)</b>
<b>Augmentation (diminution) de la trésorerie et équivalents de trésorerie</b>			
		<b>(24 326)</b>	<b>(77 674)</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice		93 208	170 882
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice</b>	5	<b>68 882</b>	93 208
<b>Information supplémentaire sur les flux de trésorerie :</b>			
Produit d'intérêts		49 120	48 315
Dividendes reçus		29 581	15 240

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

## Notes afférentes aux états financiers

Le 28 février 2015

### 1. Statut de la Société

La Société d'assurance publique du Manitoba (la « Société ») a été constituée en 1970 comme corporation de la Couronne en vertu de l'*Automobile Insurance Act*. Elle est détenue par la province du Manitoba et ses résultats sont consolidés chaque année. En 1974, l'*Automobile Insurance Act* a été révisée et est devenue la *Loi sur la Société d'assurance publique du Manitoba* (chapitre A180 de la Codification permanente des lois du Manitoba). En 1988, la loi a été promulguée de nouveau dans les deux langues officielles (chapitre P215 des Lois du Manitoba). Le siège social de la Société est situé au 234, rue Donald, Winnipeg (Manitoba).

En vertu de sa loi constitutive et de ses règlements, la Société gère une division d'assurance automobile et une division d'assurance générale qui n'existe plus. La division de l'assurance automobile offre un régime universel d'assurance obligatoire de base, des garanties facultatives et des garanties supplémentaires pour risques spéciaux. Pour les besoins de la comptabilité financière, la division de l'assurance automobile et la division de l'assurance générale qui n'existe plus sont considérées comme des entités séparées, et leurs produits et charges sont répartis comme il est décrit dans le sommaire des principales conventions comptables. Aux fins de la communication de l'information financière, comme les résultats financiers des activités de la division d'assurance générale qui n'existe plus sont immatériels, ses activités sont incluses dans les services de garanties supplémentaires pour risques spéciaux. Les tarifs du régime universel d'assurance automobile obligatoire de base sont approuvés par la Régie des services publics.

En vertu de la *Loi sur les conducteurs et les véhicules* (LCV), la Société est responsable des activités liées à la sécurité des conducteurs, à l'immatriculation des véhicules et aux permis de conduire, y compris tous les services financiers, administratifs et de traitement de données connexes.

### 2. Règles d'information financière

#### Déclaration de conformité

La présentation des états financiers de la Société est conforme aux dispositions du paragraphe 43(1) de la *Loi sur la Société d'assurance publique du Manitoba* et aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par le Conseil des normes comptables internationales (IASB). Le conseil d'administration a autorisé la publication des états financiers le 15 mai 2015.

L'actuaire externe est nommé par le conseil d'administration de la Société. Pour ce qui est de la préparation des états financiers, l'actuaire nommé est tenu de procéder à une évaluation des obligations aux termes des polices d'assurance et d'en faire rapport au conseil d'administration. Les obligations aux termes des polices d'assurance comprennent les primes non acquises, ainsi que les frais afférents aux sinistres non réglés et les frais de règlement.

L'actuaire nommé consulte aussi le travail des auditeurs externes dans sa vérification de l'information préparée par la Société aux fins de l'évaluation des obligations aux termes des polices d'assurance.

Les auditeurs externes sont nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil et chargés d'effectuer un audit indépendant et objectif des états financiers de la Société conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Dans le cadre de cet audit, les auditeurs externes se servent aussi du travail de l'actuaire nommé et de son rapport sur les obligations aux termes des polices d'assurance de la Société. Le rapport des auditeurs externes rend compte de la portée de leur audit et de leur opinion.

## **Mode de présentation**

La Société présente son état de la situation financière de manière générale en ce qui concerne les liquidités.

Règle générale, les soldes suivants sont classés comme courants : trésorerie et équivalents de trésorerie, placements, montant à verser à d'autres assureurs et montant à recevoir d'autres assureurs, comptes débiteurs, charges payées d'avance, coûts d'acquisition différés, part des réassureurs dans les primes non acquises et les sinistres non réglés, comptes créditeurs et charges à payer, primes non acquises et provision pour avantages sociaux de l'exercice.

Règle générale, les soldes suivants sont classés comme non courants : immeuble de placement, biens et équipement, coûts de développement différés, obligation découlant du contrat de location-financement, provision pour avantages sociaux futurs et provision pour sinistres non réglés.

Les états financiers sont présentés en milliers de dollars canadiens. Sauf indication contraire, le dollar canadien est la monnaie de fonctionnement et de présentation de la Société.

## **Saisonnalité**

L'assurance automobile, qui constitue la principale activité de la Société, est de nature saisonnière. Si les primes nettes acquises sont habituellement stables d'un trimestre à l'autre, le résultat technique est généralement le plus élevé aux premier et deuxième trimestres de chaque année et le moins élevé au quatrième trimestre. Cela est principalement dû aux conditions atmosphériques qui peuvent varier grandement d'un trimestre à l'autre.

## **Base d'évaluation**

La Société prépare ses états financiers dans l'hypothèse de la continuité du fonctionnement, au coût historique, sauf pour les instruments financiers, les obligations aux termes des polices d'assurance et la part des réassureurs dans les sinistres non réglés. L'évaluation des instruments financiers est expliquée à la note 3. Les obligations aux termes des polices d'assurance et la part des réassureurs dans les sinistres non réglés sont évaluées sur une base actualisée, conformément à la pratique actuarielle reconnue (qui, en l'absence d'un marché actif, offre un substitut raisonnable à la juste valeur), tel qu'expliqué à la note 3.

## **Estimations et jugements**

La préparation des états financiers exige de la direction qu'elle fasse des estimations et qu'elle formule des jugements qui ont une incidence sur le montant déclaré des actifs et des passifs, la divulgation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers et le montant déclaré des produits et des charges de la période considérée. Les résultats réels pourraient différer grandement de ces estimations.

## **3. Sommaire des principales conventions comptables**

Ce sommaire donne un aperçu des conventions comptables suivies par la Société qui ont un effet appréciable sur les états financiers.

### **Modification des conventions comptables**

IAS 32 – Instruments financiers : Présentation

La norme IAS 32 a été modifiée en 2011 pour clarifier l'application des règles concernant la compensation des actifs financiers et des passifs financiers. La Société a adopté la modification le 1<sup>er</sup> mars 2014 et elle a déterminé qu'elle n'avait pas d'incidence importante sur ses états financiers.

## IAS 36 – Dépréciation d'actifs

L'IASB a publié des modifications à portée limitée de la norme IAS 36 qui touchent les obligations d'information. Les modifications précisent que la valeur recouvrable d'un actif doit être indiquée lorsque des pertes de valeur significatives sont comptabilisées ou reprises durant la période considérée. Elles exigent par ailleurs que le taux d'actualisation utilisé soit indiqué si la valeur recouvrable est fondée sur la juste valeur diminuée des coûts de sortie. La Société a adopté les modifications le 1<sup>er</sup> mars 2014 et elle a déterminé qu'elles n'avaient pas d'incidence importante sur ses états financiers.

### Placements

Les fonds disponibles au placement sont gérés par le ministère des Finances, pour le compte de la Société, conformément au paragraphe 12(1) de la *Loi sur la Société d'assurance publique du Manitoba*.

Les placements immobiliers détenus directement par la Société sont constatés au coût et amortis sur leur durée d'utilité estimée.

La Société a classé ou désigné ses actifs et passifs financiers selon les catégories suivantes :

- disponibles à la vente (DV)
- détenus jusqu'à échéance (DÉ)
- actifs et passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net (JVRN)
- trésorerie et équivalents de trésorerie, prêts et comptes débiteurs
- autres passifs financiers.

La Société comptabilise l'achat et la vente des valeurs mobilières en utilisant la comptabilisation à la date de règlement.

#### i) Actifs financiers DV

Les actifs financiers DV figurent initialement dans l'état de la situation financière à leur juste valeur à compter de la date de règlement. Par suite de la constatation initiale, ils figurent à leur juste valeur, et les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global (AÉRG) jusqu'à ce que l'actif soit cédé ou déprécié. Tant que l'actif DV est détenu et n'est pas déprécié, les profits et les pertes ne sont pas constatés dans l'état des résultats d'exploitation. Quand l'actif est cédé ou déprécié, le profit ou la perte est constaté dans l'état des résultats d'exploitation, et le montant est déduit des AÉRG.

Les coûts des transactions liées aux actifs financiers DV sont incorporés dans le coût de l'actif au moment de leur constatation initiale.

#### ii) Actifs financiers DÉ

Les actifs financiers DÉ sont comptabilisés dans l'état de la situation financière au coût amorti à compter de la date de règlement.

Les coûts des transactions liées aux actifs et passifs financiers classés comme DÉ sont incorporés dans le coût au moment de leur constatation initiale, s'il y a lieu.

#### iii) Actifs financiers à la JVRN

Les actifs financiers à la JVRN sont comptabilisés à leur juste valeur dans l'état de la situation financière à compter de la date de règlement, et les variations de la juste valeur sont inscrites dans l'état des résultats d'exploitation.

La juste valeur des obligations à la JVRN, notamment les obligations fédérales, provinciales, de certaines municipalités, de certains hôpitaux, d'autres provinces et de sociétés, est estimée en fonction du cours acheteur du titre ou de celui de placements similaires.

Les coûts des transactions liées aux actifs financiers à la JVRN sont comptabilisés dans l'état des résultats d'exploitation au moment de leur constatation initiale.

### **Prêts et comptes débiteurs**

Les comptes débiteurs et les montants à recevoir d'autres assureurs sont classés dans la catégorie des prêts et comptes débiteurs et comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Ces comptes débiteurs comprennent les plans de financement des clients, pour lesquels le taux d'intérêt utilisé est le taux préférentiel du banquier principal de la Société majoré de 2 %, taux qui est révisé chaque trimestre. Le taux d'intérêt établi pour un client demeure le même pendant toute la durée de la police.

### **Trésorerie et équivalents de trésorerie**

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la trésorerie, les comptes de résultat courants, les dépôts à court terme provinciaux (moins de 90 jours) et les fonds détenus en fiducie pour le compte d'autres assureurs. Ils sont classés comme étant DV.

### **Dépréciation des actifs financiers**

Les actifs financiers, autres que ceux à la JVRN, sont évalués à la fin de chaque période de présentation de l'information financière pour déceler les indicateurs de dépréciation. Un actif financier est considéré comme étant déprécié s'il y a une preuve objective, par suite d'un ou de plusieurs événements survenus après sa constatation initiale, d'une incidence sur les flux de trésorerie futurs estimés.

Dans le cas des placements en capitaux propres classés DV, un déclin important ou soutenu de la juste valeur du titre en deçà de son prix coûtant est considéré comme une preuve objective de dépréciation.

Pour tous les autres actifs financiers, la preuve objective de dépréciation peut comprendre ce qui suit :

- difficultés financières importantes de l'émetteur ou de la contrepartie; ou
- défaut ou défaillance de paiement des intérêts ou du capital; ou
- le prêteur, pour des raisons économiques ou légales relatives aux difficultés financières de l'emprunteur, accorde à l'emprunteur des conditions avantageuses qu'il n'envisagerait pas par ailleurs; ou
- il devient probable que l'emprunteur déclarera faillite ou procédera à une réorganisation financière; ou
- la disparition d'un marché actif pour l'actif financier en raison de difficultés financières; ou
- des données observables indiquent une baisse mesurable des flux de trésorerie futurs estimés d'un groupe d'actifs financiers depuis leur constatation initiale, même si la baisse ne peut encore être décelée pour ce qui est des actifs financiers individuels du groupe.

Dans le cas des actifs financiers comptabilisés au coût amorti, le montant de la perte pour dépréciation constaté correspond à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs estimés, actualisée au taux d'intérêt effectif original de l'actif financier.

Si un actif DV est considéré comme étant déprécié, les profits ou pertes cumulatifs déjà constatés dans les AÉRG sont reclassés en résultat net de la période. Les baisses subséquentes de valeur de l'actif continuent d'être enregistrées en résultat net.

À l'exception des instruments de capitaux propres DV, si, dans une période subséquente, le montant de la perte pour dépréciation baisse et que cette baisse peut être objectivement associée à un événement survenu après la constatation de la dépréciation, la perte pour dépréciation constatée antérieurement est reprise en résultat net

dans la mesure où la valeur comptable du placement à la date de la reprise de la dépréciation ne dépasse pas ce qu'aurait été le coût amorti si la dépréciation n'avait pas été constatée.

En ce qui concerne les titres de capitaux propres DV, les pertes pour dépréciation antérieurement constatées en résultat net ne sont pas reprises par le biais du résultat net. Toute hausse de la juste valeur postérieure à une perte pour dépréciation est constatée en AÉRG.

### **Décomptabilisation d'actifs financiers**

La Société décomptabilise un actif financier uniquement si les droits contractuels de recevoir les flux de trésorerie de l'actif sont échus ou si elle cède l'actif financier et pratiquement tous les risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif à une autre entité. Si la Société ne cède ni ne conserve pratiquement tous les risques et avantages inhérents à la propriété et qu'elle continue d'exercer une maîtrise sur l'actif cédé, elle comptabilise son intérêt ainsi retenu dans l'actif ainsi qu'un passif afférent pour les montants qu'elle peut avoir à payer. Si la Société conserve pratiquement tous les risques et avantages inhérents à la propriété d'un actif financier cédé, elle continue de comptabiliser l'actif financier ainsi qu'un emprunt garanti pour le produit reçu.

### **Passifs financiers**

Tous les passifs financiers sont désignés comme autres passifs financiers et constatés dans l'état de la situation financière au coût amorti. Les passifs financiers comprennent :

- les montants à payer à d'autres assureurs ainsi que les comptes créditeurs et charges à payer qui sont tous des passifs à court terme;
- l'obligation découlant du contrat de location-financement, qui est un passif non courant, payable sur toute la durée du bail.

La valeur comptable des passifs financiers de la Société se rapproche de leur juste valeur.

### **Produits dérivés**

La Société a recours aux swaps de devises pour gérer le risque de change associé à des éléments d'actif particuliers libellés en monnaie étrangère. Tous les gains ou pertes sont inscrits à leur juste valeur à l'état des résultats d'exploitation, sous la rubrique « Revenu de placements ».

Un swap de devises est une entente contractuelle entre des parties déterminées qui vise l'échange du flux de trésorerie d'une devise pour un flux de trésorerie fixe d'une autre devise.

### **Détermination de la juste valeur**

La juste valeur des instruments financiers est obtenue auprès de services d'évaluation externes et elle est fondée sur le cours acheteur des actifs financiers. Les placements en équivalents de trésorerie consistent en placements qui viennent à échéance dans les 90 jours de leur date d'achat et ils sont comptabilisés à leur juste valeur. On trouvera plus de renseignements sur la juste valeur des instruments financiers à la note 4.

### **Coûts d'acquisition différés**

Dans la mesure où les coûts d'acquisition des primes comme les commissions et les impôts sur les primes sont recouvrables sur les primes non acquises, ils sont différés et amortis dans le résultat sur la durée des polices associées.

### **Biens et équipement**

Les biens et l'équipement sont comptabilisés au coût diminué de l'amortissement cumulé et des pertes pour dépréciation cumulées. Les coûts de remplacement sont comptabilisés lorsqu'ils sont engagés et s'il est probable

que les avantages économiques futurs associés à l'élément vont revenir à la Société et que le coût de l'élément peut être évalué de manière fiable. Les coûts des réparations et de la maintenance sont comptabilisés dans le résultat net de la période où ils sont engagés.

L'amortissement se fait selon la méthode linéaire, qui amortit le coût de chaque actif jusqu'à sa valeur résiduelle sur sa durée d'utilité estimée, comme suit :

#### Terrains et bâtiments

- systèmes CVC 20 ans
- améliorations foncières 25 ans
- systèmes de toiture 30 ans
- ascenseurs et escaliers roulants 30 ans
- bâtiments 40 ans

#### Mobilier et équipement

- matériel informatique 3 ans
- véhicules 5 ans
- mobilier et équipement 10 ans.

Les bâtiments pris à bail à long terme sont amortis selon la méthode linéaire sur 40 ans. Les améliorations locatives sont comptabilisées au coût et amorties sur la durée du bail et de la première période de renouvellement. L'amortissement des constructions en cours commence, conformément à la politique ci-dessus, quand la construction est terminée. Les biens-fonds ne font l'objet d'aucun amortissement et sont comptabilisés au coût.

#### **Immeuble de placement**

Afin de déterminer ce qui constitue un immeuble de placement relativement aux biens et équipement, la Société a pris en considération l'utilisation prévue du bien, la capacité de vendre le bien et la capacité de la Société de louer le bien ou une partie de celui-ci aux termes d'un contrat de location-financement.

L'immeuble de placement de la Société, qui est un bien détenu pour en tirer des loyers ou pour réaliser une plus-value ou les deux, est évalué initialement au coût, y compris les coûts de transaction. La Société a choisi d'utiliser le modèle du coût pour évaluer subséquemment son immeuble de placement. Par conséquent, la valeur comptable de l'immeuble de placement est évaluée au coût après déduction du cumul des amortissements et des pertes pour dépréciation. L'amortissement est fondé sur la durée d'utilité de chaque composant de l'immeuble de placement ainsi que sur la valeur résiduelle du bien. La Société évalue son immeuble de placement pour dépréciation sur une base annuelle conformément aux lignes directrices du test de dépréciation établies dans la norme IAS 36 *Dépréciation d'actifs*.

L'amortissement est établi selon la méthode linéaire qui amortit le coût de chaque actif jusqu'à sa valeur résiduelle sur sa durée d'utilité estimée :

- systèmes CVC 20 ans
- systèmes de toiture 30 ans
- ascenseurs et escaliers roulants 30 ans
- bâtiments 40 ans

Les améliorations locatives sont comptabilisées au coût et amorties sur la durée du bail et de la première période de renouvellement. L'amortissement des constructions en cours commence, conformément à la politique ci-dessus, quand la construction est terminée et que l'immeuble de placement est considéré comme étant prêt à être utilisé. Les biens-fonds ne font l'objet d'aucun amortissement et sont comptabilisés au coût.

## **Coûts de développement différés (immobilisations incorporelles)**

Les coûts de mise au point d'importants systèmes informatiques qui doivent rapporter des avantages économiques à la Société sont différés à des périodes ultérieures. Ces dépenses pour les systèmes informatiques sont comptabilisés au coût diminué de l'amortissement cumulé et des pertes pour dépréciation cumulées et sont amorties sur cinq ans selon la méthode linéaire.

Une immobilisation incorporelle d'origine interne qui résulte du développement (ou de la phase de développement d'un projet interne) est comptabilisée si, et seulement si, tous les éléments suivants peuvent être démontrés :

- la faisabilité technique de l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente;
- l'intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de la mettre en service ou de la vendre;
- la capacité à mettre en service ou à vendre l'immobilisation incorporelle;
- la façon dont l'immobilisation incorporelle produira des avantages économiques futurs probables;
- la disponibilité des ressources techniques, financières et autres appropriées pour achever le développement et mettre en service ou vendre l'immobilisation incorporelle;
- la capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Le montant comptabilisé initialement pour une immobilisation incorporelle d'origine interne est égal à la somme des dépenses engagées à partir de la date à laquelle cette immobilisation a satisfait pour la première fois aux critères de comptabilisation indiqués ci-dessus. Si aucune immobilisation incorporelle d'origine interne ne peut être comptabilisée, les dépenses de développement sont constatées en résultat dans la période où elles sont engagées. Par suite de la comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles d'origine interne sont comptabilisées au coût diminué de l'amortissement cumulé et des pertes pour dépréciation cumulées.

## **Dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles (autres que les actifs financiers)**

À la date de chaque état de la situation financière, la Société examine la valeur comptable de ses immobilisations corporelles et incorporelles afin de déterminer s'il y a des indices selon lesquels ces actifs ont subi une dépréciation. Si un tel indice existe, on évalue la valeur recouvrable de l'actif afin de déterminer l'ampleur de la dépréciation (s'il y a lieu). Si l'actif ne génère pas de flux de trésorerie indépendants des autres actifs, la Société évalue la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle appartient l'actif.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité. Pour l'évaluation de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés à leur valeur actuelle à l'aide d'un taux d'actualisation qui reflète les évaluations courantes du marché de la valeur temps de l'argent et les risques propres à l'actif pour lequel les estimations des flux de trésorerie futurs n'ont pas été rajustées.

Si l'évaluation de la valeur recouvrable d'un actif est inférieure à sa valeur comptable, celle-ci est réduite à la valeur recouvrable. Une perte pour dépréciation est immédiatement comptabilisée en charge.

S'il y a reprise subséquente d'une perte pour dépréciation, la valeur comptable de l'actif ou de l'unité génératrice de trésorerie est haussée à l'évaluation révisée de la valeur recouvrable, mais de sorte que la valeur comptable accrue ne dépasse pas la valeur comptable qui aurait été établie si aucune perte pour dépréciation n'avait été comptabilisée pour l'actif dans les années antérieures. La reprise d'une perte pour dépréciation est immédiatement comptabilisée en produit.

## **Contrats de location**

Les baux sont classés comme des contrats de location-financement si leurs modalités cèdent au preneur pratiquement tous les risques et avantages inhérents à la propriété. Tous les autres baux sont classés comme des contrats de location simple.

### **LA SOCIÉTÉ D'ASSURANCE PUBLIQUE DU MANITOBA COMME PRENEUR**

Les actifs détenus aux termes de contrats de location-financement sont initialement comptabilisés comme des actifs de la Société à leur juste valeur au début de la période de location ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actuelle des paiements minimaux au titre de la location. Le passif correspondant pour le bailleur est inclus dans l'état de la situation financière comme obligation découlant du contrat de location-financement.

Les paiements au titre de la location sont répartis entre les charges financières et la réduction de l'obligation découlant du contrat de location de manière à obtenir un taux d'intérêt constant sur le solde de l'obligation.

Les paiements au titre du contrat de location simple sont comptabilisés comme dépenses sur une base linéaire pendant toute la durée du contrat de location, à moins qu'une autre base systématique soit plus représentative de l'échelonnement dans le temps des avantages économiques de l'actif loué.

### **LA SOCIÉTÉ D'ASSURANCE PUBLIQUE DU MANITOBA COMME BAILLEUR**

La Société d'assurance publique du Manitoba loue des locaux pour commerce de détail, des bureaux ainsi que des espaces de stationnement à cityplace, un bâtiment et des installations de stationnement dont elle est propriétaire. Tous ces contrats sont considérés comme des contrats de location simple.

## **Produits**

### **PRIMES**

Les primes émises comprennent les primes relatives aux contrats commençant au cours de l'exercice. Les primes acquises représentent la fraction des primes émises qui est acquise au cours de l'exercice au moyen de garanties d'assurance. Les primes émises et acquises sont déclarées avant déduction des commissions et des impôts sur les primes payables et sont comptabilisées sur une base brute et déduction faite des montants cédés aux réassureurs.

### **PRIMES NON ACQUISES**

Le passif pour primes non acquises est la fraction des primes qui correspond à la portion non échue de chaque contrat d'assurance.

### **PRODUIT D'INTÉRÊTS**

Le produit d'intérêts est comptabilisé lorsqu'il est probable que les avantages économiques vont revenir à la Société et que le montant du produit peut être évalué de manière fiable. Le produit d'intérêts est comptabilisé sur une base temporelle, en fonction du capital impayé et du taux d'intérêt effectif applicable, soit le taux qui actualise avec exactitude les rentrées de fonds futures estimatives sur la durée d'utilité estimée de l'actif financier à la valeur comptable nette de l'actif à la constatation initiale.

### **DIVIDENDES**

Les dividendes résultant des placements sont comptabilisés lorsque les droits de la Société de recevoir des paiements sont établis.

## **PROFITS ET PERTES RÉALISÉS**

Le profit ou la perte réalisé à la cession d'un placement correspond à la différence entre le produit reçu, déduction faite des coûts de transaction, et son coût original ou son coût amorti, selon le cas.

Le profit ou la perte réalisé à la cession d'un bien ou équipement correspond à la différence entre le produit reçu, déduction faite des coûts de transaction, et son coût original ou son coût amorti, selon le cas.

## **PROFITS ET PERTES LATENTS**

Les profits ou pertes latents représentent la différence entre la valeur comptable à la fin de l'exercice considéré et la valeur comptable à la fin de l'exercice précédent ou la valeur d'achat au cours de l'exercice, moins la reprise des profits ou pertes latents antérieurement comptabilisés à l'égard de cessions au cours de l'exercice.

### **Provisions**

Des provisions sont constatées lorsque la Société a une obligation actuelle (légale ou implicite) en raison d'un événement passé, qu'il est probable qu'elle sera tenue de s'acquitter de cette obligation et qu'une estimation fiable peut être établie quant au montant de l'obligation.

Le montant comptabilisé à titre de provision correspond à la meilleure estimation de la contrepartie requise pour régler l'obligation actuelle à la fin de la période de présentation de l'information financière, compte tenu des risques et incertitudes entourant l'obligation. Si une provision est évaluée à l'aide des flux de trésorerie estimés pour régler l'obligation actuelle, sa valeur comptable correspond à la valeur actuelle de ces flux de trésorerie.

S'il est prévu qu'une partie ou la totalité des avantages économiques requis pour régler une provision soit recouvrée auprès d'un tiers, un compte débiteur est comptabilisé à titre d'actif s'il est pratiquement certain que le remboursement sera reçu et que le montant du compte débiteur peut être évalué de manière fiable.

## **PROVISION POUR AVANTAGES SOCIAUX DE L'EXERCICE**

La provision pour avantages sociaux de l'exercice comprend une charge pour les congés annuels payés et les congés de maladie payés prévus à la convention collective.

## **PROVISION POUR AVANTAGES SOCIAUX FUTURS**

La provision pour avantages sociaux futurs s'applique au régime de retraite et aux autres régimes d'avantages sociaux.

### **i. Régime de retraite**

Les employés de la Société participent à un régime de retraite à prestations définies administré selon la *Loi sur le régime de pension de la fonction publique*. Les comptes comprennent une provision pour les prestations de retraite indexées que l'employeur devra verser à l'avenir. La provision est établie par calcul actuariel chaque année selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services. La valeur actuarielle actuelle des droits à prestations est établie d'après les meilleures estimations de la Société faites à partir d'hypothèses quant aux taux d'intérêt du marché à la date d'évaluation et fondées sur des titres de créance de haute qualité, l'évolution des salaires, les retraits et les taux de mortalité. Les variations des gains et pertes actuariels sont constatées dans la période considérée. Les coûts afférents aux services courants et les frais d'intérêt sont comptabilisés dans le résultat net de la période considérée. Les pertes et les gains actuariels sont comptabilisés dans les AÉRG de la période considérée.

La Société évalue annuellement son régime de retraite et l'évaluation la plus récente a eu lieu le 31 décembre 2014. Des procédures de suivi sont réalisées pour s'assurer que l'évaluation du 31 décembre 2014 constitue une estimation fiable de l'évaluation au 28 février 2015.

## ii. Autres régimes d'avantages sociaux

Les autres régimes d'avantages sociaux consistent en une assurance médicale complémentaire à la retraite et des indemnités de cessation d'emploi.

La provision pour prestations d'assurance médicale complémentaire à la retraite est établie par calcul actuariel chaque année selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services, qui comprend les meilleures estimations de la Société faites à partir d'hypothèses sur l'âge de retraite des employés et les coûts de santé prévus. Les variations des gains et pertes actuariels sont constatées dans la période considérée. Les coûts afférents aux services courants et les frais d'intérêt sont comptabilisés dans le résultat net de la période considérée. Les pertes et les gains actuariels sont comptabilisés dans les AÉRG de la période considérée.

Les employés de la Société ont droit à une indemnité de cessation d'emploi en vertu de la convention collective et de la politique de la Société. La provision pour indemnités de cessation d'emploi est établie par calcul actuariel chaque année selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services, projections salariales exclues, qui comprend les meilleures estimations de la Société faites à partir d'hypothèses sur la proportion d'employés qui prendront leur retraite.

## PROVISION POUR SINISTRES NON RÉGLÉS

La norme IFRS 4 *Contrats d'assurance* permet le maintien des modes d'évaluation du passif d'assurance auparavant utilisés sous les Principes comptables généralement reconnus du Canada (PCGR). La Société établit des réserves pour le paiement des sinistres et les frais de règlement découlant de ses produits d'assurance. Le solde de la réserve correspond au coût définitif projeté pour régler les sinistres survenus avant la date de clôture mais toujours impayés à cette date. Il y a deux catégories de réserves pour sinistres : 1) les réserves pour sinistres déclarés et 2) les réserves pour sinistres survenus mais non déclarés. Par ailleurs, des réserves sont établies pour les frais de règlement internes, qui comprennent les coûts internes estimatifs et d'autres dépenses prévues pour finaliser le règlement des sinistres. La Société actualise ses obligations relatives aux sinistres non réglés et elle inclut une provision pour écarts défavorables. Les obligations au titre des sinistres non réglés sont estimées à partir de l'information découlant de l'évaluation des dossiers individuels signalés à la Société et des analyses statistiques des sinistres survenus mais non déclarés. Le coût des sinistres et les frais de règlement sont comptabilisés en résultat au moment où ils sont engagés.

Toutes les polices d'assurance de la Société satisfont à la définition du contrat d'assurance et ont été prises en compte conformément à la norme IFRS 4.

La part des réassureurs dans les sinistres non réglés est comptabilisée lorsque la demande de règlement brute afférente est comptabilisée en conformité avec les conditions des contrats de réassurance pertinents.

## TEST DE SUFFISANCE DU PASSIF

À chaque période de présentation de l'information financière, des tests de suffisance du passif d'assurance sont réalisés pour s'assurer de la suffisance des passifs relatifs aux contrats, diminués des coûts d'acquisition différés (CAD) correspondants et de la part des réassureurs dans les sinistres non réglés. Pour réaliser ces tests, on utilise les meilleures estimations actuelles des flux de trésorerie futurs résultant des contrats d'assurance, des coûts de traitement des demandes d'indemnisation et des frais administratifs ainsi que des revenus de placements tirés des actifs auxquels sont adossés ces passifs. Il y a insuffisance de primes quand les estimations des sinistres futurs et des frais qui y sont associés sont plus élevées que les primes non acquises. Les insuffisances de primes

sont comptabilisées en réduisant d'abord les CAD et en inscrivant ensuite tout montant restant comme insuffisance de primes dans les sinistres non réglés.

### **Récupération et subrogation**

Les montants recouvrés par récupération et subrogation sont inscrits comme compensation du coût des sinistres. Les recouvrements par subrogation à venir sont inscrits dans la provision pour sinistres non réglés.

### **Règlements échelonnés**

Dans le cours normal des décisions concernant les réclamations en responsabilité civile délictuelle, la Société règle certaines pertes à long terme par l'achat de rentes dans le cadre d'arrangements de règlements échelonnés auprès d'assureurs sur la vie. Comme la Société ne conserve aucun intérêt dans le contrat d'assurance correspondant et qu'elle obtient une quittance légale du demandeur, tout gain ou perte à l'achat de la rente est comptabilisé dans les états consolidés des résultats d'exploitation à la date d'achat et les passifs relatifs aux réclamations visées sont décomptabilisés. Cependant, la Société demeure exposée à un risque de crédit dans la mesure où les assureurs sur la vie pourraient ne pas s'acquitter de leurs obligations.

### **Répartition des produits, des sinistres survenus et des charges**

Les primes émises, les primes acquises et les sinistres survenus sont imputés directement à la division qui a souscrit le risque d'assurance.

Les frais de gestion et autres produits sont répartis comme suit entre les secteurs d'activité de la division de l'assurance automobile et les activités visées par la LCV :

- i. les frais de gestion et autres produits directs et identifiables sont imputés au secteur d'activité visé;
- ii. quand une imputation directe n'est pas possible, les frais de gestion et autres produits sont répartis au prorata entre les secteurs d'activité en fonction principalement de facteurs tels que les ratios des primes émises, les ratios de répartition des charges et les ratios de répartition des revenus de placements. Les formules établies pour la répartition des frais de gestion et autres produits sont approuvées par le conseil d'administration.

Les revenus de placements sont répartis entre les secteurs d'activité de la division de l'assurance automobile, les activités visées par la LCV et la division de l'assurance générale qui n'existe plus en fonction de la moyenne mensuelle des fonds disponibles dans chaque division.

Les charges, y compris les frais de règlement, sont réparties comme suit entre les secteurs d'activité de la division de l'assurance automobile et les activités visées par la LCV :

- i. les charges directes identifiables sont imputées au secteur d'activité visé;
- ii. quand une imputation directe n'est pas possible, les charges sont réparties au prorata entre les secteurs d'activité en fonction principalement de facteurs tels que l'espace, le nombre d'employés, l'utilisation du temps, les statistiques du Centre de contact, les ratios des primes émises et les ratios des sinistres survenus. La base établie pour la répartition des charges indirectes partagées est approuvée par le conseil d'administration;
- iii. la répartition des coûts des initiatives d'amélioration se fonde sur l'examen de chaque projet afin de déterminer le secteur d'activité qui en bénéficiera. La base de répartition pour chaque projet est approuvée par le conseil d'administration.

## **Réassurance cédée**

Les primes, les sinistres et les dépenses sont déclarés en brut et après déduction des montants à verser aux réassureurs et à recevoir d'eux. Les montants estimatifs à recouvrer des réassureurs pour les sinistres non réglés sont comptabilisés séparément des montants estimatifs payables aux titulaires de police.

La part des réassureurs dans les primes non acquises est comptabilisée comme actif selon une méthode cohérente avec celle utilisée pour déterminer le passif des primes non acquises.

## **Devises**

Les éléments monétaires en devises sont rajustés de façon à refléter le taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. Les éléments de produits et de charges en devises sont convertis au taux de change en vigueur à la date de l'opération. Les écarts de change latents découlant de cette conversion sont imputés au résultat de l'exercice.

Les variations des écarts de change latents pour les placements en capitaux propres DV sont inscrites aux AÉRG et incluses dans le cumul des autres éléments du résultat global (CAÉRG) jusqu'à ce qu'elles soient comptabilisées dans l'état des résultats d'exploitation.

## **Résultat global**

Le résultat global est composé du résultat net d'exploitation et des AÉRG. Les variations des profits et pertes latents sur les actifs financiers classés DV sont inscrites aux AÉRG et incluses dans le CAÉRG jusqu'à leur comptabilisation dans l'état des résultats d'exploitation. Les gains et pertes actuariels sur les montants des avantages sociaux futurs sont inscrits aux AÉRG et inclus dans le CAÉRG. Le CAÉRG figure dans l'état de la situation financière comme élément séparé.

## **Jugements comptables critiques et sources principales d'incertitudes relatives aux estimations**

L'application des méthodes comptables de la Société exige que la direction pose des jugements, qu'elle fasse des estimations et qu'elle formule des hypothèses sur les valeurs comptables d'actifs et de passifs qui ne sont pas facilement disponibles d'autres sources. Ces estimations et les hypothèses sous-jacentes se fondent sur l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme pertinents. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Les estimations et hypothèses sous-jacentes sont révisées régulièrement. Les révisions des estimations comptables sont constatées dans la période au cours de laquelle l'estimation est révisée si la révision n'a d'incidence que sur cette période, ou dans la période de la révision et les périodes ultérieures si la révision a une incidence sur la période considérée et les périodes ultérieures.

## **PROVISION POUR CRÉANCES DOUTEUSES**

La Société doit évaluer les possibilités de recouvrement des comptes débiteurs auprès de ses clients. Par conséquent, la direction constitue une provision pour les pertes estimatives découlant du non-paiement des comptes débiteurs.

## **COÛTS DE DÉVELOPPEMENT DIFFÉRÉS (IMMOBILISATIONS INCORPORELLES)**

Les coûts de développement différés représentent une part importante des dépenses courantes liées au développement des systèmes informatiques. La direction évalue la période estimative d'avantages futurs sur laquelle les coûts capitalisés seront amortis. Les facteurs considérés dans les hypothèses relatives à ces durées d'utilité estimées comprennent le moment de l'obsolescence technologique et les besoins en termes de service à

la clientèle ainsi que l'expérience passée et les plans internes concernant l'utilisation prévue des systèmes informatiques.

### **PROVISION POUR SINISTRES NON RÉGLÉS**

Dans le cadre de la préparation des présents états financiers, l'actuaire nommé est tenu de procéder à une évaluation des obligations aux termes des contrats d'assurance et de donner son avis au conseil d'administration concernant leur caractère approprié à la date de clôture. Les facteurs et techniques utilisés pour l'évaluation sont conformes à la pratique actuarielle reconnue, aux lois applicables et aux règlements s'y rapportant.

Les provisions pour sinistres non réglés et les frais de règlement sont évalués en fonction de la pratique actuarielle reconnue du Canada, qui vise à s'assurer que la Société établit une réserve appropriée dans l'état de la situation financière pour couvrir les pertes assurées relatives aux sinistres survenus déclarés et non déclarés à la fin de chaque période de présentation de l'information financière ainsi que les frais de règlement. Les obligations aux termes des contrats d'assurance comprennent une provision pour sinistres non réglés et frais de règlement sur la partie échue des polices et pour obligations futures sur la partie non échue des polices. Dans le cadre de l'évaluation des engagements relatifs à ces événements éventuels, l'actuaire nommé formule des hypothèses quant aux ratios sinistres-primés futurs, aux tendances, aux recouvrements auprès des réassureurs, aux taux de rendement des placements, aux charges et autres éventualités, en tenant compte de la situation de la Société et de la nature des polices d'assurance.

Les hypothèses sous-jacentes à l'évaluation des provisions pour sinistres non réglés et frais de règlement sont révisées et mises à jour régulièrement par la Société afin de tenir compte des tendances récentes et émergentes quant aux résultats techniques. La sensibilité de ces hypothèses et leurs incidences sur les obligations nettes aux termes des contrats d'assurance et les capitaux propres sont entièrement divulguées à la note 18.

### **PROVISION POUR AVANTAGES SOCIAUX FUTURS**

La Société a un régime de retraite à prestations définies, un régime d'indemnités de cessation d'emploi et un régime d'assurance médicale complémentaire à la retraite. La détermination des charges et obligations liées aux avantages sociaux futurs exige le recours à des hypothèses critiques comme les taux d'actualisation, le taux de mortalité prévu, les taux d'inflation, les hausses salariales projetées ainsi que les augmentations prévues des coûts des soins de santé. En raison de la nature des estimations utilisées dans le processus d'évaluation, il y a inévitablement des incertitudes quant aux hypothèses relatives aux avantages sociaux futurs. On trouvera à la note 16 plus de détails sur les estimations et les changements significatifs ayant une incidence sur les états financiers de la période considérée.

### **JUSTE VALEUR DES PLACEMENTS DV ET DES PLACEMENTS À LA JVRN DE NIVEAU TROIS**

Les actifs et passifs de niveau 3 comprennent des instruments financiers dont la valeur est déterminée par le recours à des modèles internes d'établissement des cours, à des méthodes de l'actualisation des flux de trésorerie ou à des techniques similaires qui ne sont pas fondées sur des données du marché observables ainsi que des instruments dont la détermination de la juste valeur estimative requiert des jugements et des estimations importants de la part de la direction. On trouvera à la note 4 de plus amples détails sur les méthodes d'évaluation et les hypothèses.

### **Modifications futures des méthodes comptables et information à fournir**

Certaines nouvelles normes, interprétations, modifications et améliorations aux normes existantes ont été publiées par le Conseil des normes comptables internationales (IASB) ou le Comité d'interprétation des normes internationales d'information financière (IFRIC). Elles doivent être utilisées pour les périodes de rapport annuel ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014. Les normes qui peuvent avoir des incidences sur la Société sont les suivantes :

## IAS 1 – Présentation des états financiers

En décembre 2014, la norme IAS 1 a été modifiée afin de préciser que la notion de matérialité s'applique à tous les éléments des états financiers consolidés. On y donne des exemples de la façon de faciliter la compréhension et la comparabilité dans l'ordonnancement des notes. Ces modifications seront d'application obligatoire à compter des exercices ouverts le 1<sup>er</sup> janvier 2016. La Société estime que ces modifications n'auront pas d'incidence importante sur ses états financiers consolidés.

## IFRS 4 – Contrats d'assurance

L'IASB a entrepris la phase II du projet sur les contrats d'assurance qui vise à élaborer une norme qui remplacera la norme actuelle IFRS 4 *Contrats d'assurance*, élaborée au cours de la phase I. L'exposé-sondage révisé de la nouvelle norme IFRS a été publié en juin 2013. L'exposé-sondage maintient sa proposition d'une nouvelle norme comptable pour les contrats d'assurance qui remplacerait la norme IFRS 4. Les éléments proposés représentent un modèle comptable normatif complet pour les contrats d'assurance et ils devraient avoir des incidences importantes sur la communication de l'information financière des assureurs. Une norme finale devrait être publiée en 2015 et sa mise en œuvre ne devrait pas avoir lieu avant 2019. La Société suit l'évolution de la situation.

## IFRS 7 – Instruments financiers : Informations à fournir

La norme IFRS 7 a été modifiée en décembre 2011 pour exiger la communication de renseignements supplémentaires sur les instruments financiers pendant la période de transition de la norme IAS 39 *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation* à la norme IFRS 9 *Instruments financiers*. Les modifications s'appliquent à l'adoption de la norme IFRS 9, et l'adoption anticipée des modifications est autorisée dans la mesure où la norme fait elle aussi l'objet d'une adoption anticipée. Le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) a cependant indiqué qu'il n'autoriserait pas les institutions financières fédérales à adopter par anticipation la norme IFRS 9. Bien que la Société ne soit pas une entité fédérale, elle suit habituellement les directives du BSIF en cette matière. La Société évalue présentement les incidences que cette modification aura sur ses états financiers.

## IFRS 9 – Instruments financiers

En juillet 2014, l'IASB a fait paraître la version finale de la norme IFRS 9 *Instruments financiers* en remplacement de la norme IAS 39 *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*.

La nouvelle norme exige que chaque actif financier soit évalué à sa juste valeur ou au coût amorti, selon le modèle économique que suit l'entité pour la gestion des actifs financiers et les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif financier. L'actif financier détenu dans le but de percevoir des flux de trésorerie contractuels à des dates fixées par contrat devrait être évalué au coût amorti. Tous les autres actifs financiers devraient être évalués à la juste valeur.

Pour les instruments de capitaux propres, la direction peut faire le choix irrévocable, au moment de la comptabilisation initiale et au cas par cas, de présenter les variations de la juste valeur directement en capitaux propres. Le recyclage ultérieur des profits et pertes de juste valeur des capitaux propres vers l'état des résultats d'exploitation n'est pas permis; cependant, les dividendes de ces placements en instruments de capitaux propres continuent d'être comptabilisés en résultat net.

La norme introduit la catégorie d'évaluation à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (JVAÉRG) pour les instruments d'emprunt simples. Dans cette catégorie, la valeur comptable présentée dans l'état de la situation financière est la juste valeur, tandis que l'état des résultats d'exploitation présente le coût amorti. La différence entre la juste valeur et le coût amorti est comptabilisée dans les AERG.

La norme s'appliquera aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018. Bien que l'adoption anticipée soit autorisée en vertu de la norme, le BSIF a indiqué qu'elle ne serait pas permise. La Société n'est pas une entité fédérale, mais elle suit habituellement les directives du BSIF en cette matière.

La Société évalue présentement les incidences de la nouvelle norme.

#### IAS 19R – Avantages du personnel

En novembre 2013, l'IASB a fait paraître une modification à portée limitée de la norme IAS 19R. La modification s'applique aux cotisations des employés ou de tiers aux régimes à prestations définies. Elle permet que les cotisations indépendantes du nombre d'années de service soient comptabilisées comme une réduction du coût des services rendus de la période pendant laquelle le service est rendu au lieu d'être attribuées aux périodes de service de la même façon que les avantages bruts sont répartis dans le cadre du régime. La modification s'applique aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2014. La Société ne s'attend pas à ce que la modification ait une incidence sur ses états financiers consolidés.

#### Cycles d'améliorations annuelles

Le processus d'amélioration annuel vise à apporter des modifications jugées importantes, mais non urgentes, aux IFRS qui ne sont pas incluses dans d'autres projets.

L'IASB a publié les cycles d'améliorations annuelles pour 2010-2012 et 2011-2013, qui apportent des modifications mineures à plusieurs normes. Ces modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2014. La Société les a examinées et a conclu qu'elles n'avaient pas d'incidences sur ses états financiers consolidés.

En septembre 2014, l'IASB a publié le cycle d'améliorations annuelles pour 2012-2014, qui apporte des modifications mineures aux normes IFRS 7 et IAS 19R. Ces modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016. La Société estime que les modifications n'auront pas d'incidences importantes sur ses états financiers consolidés.

#### **4. Placements**

La trésorerie comprend la trésorerie, moins les chèques émis qui dépassent les montants en dépôt.

Le montant total du principal des placements en équivalents de trésorerie est de 66,4 M\$ (2014 – 89,7 M\$). Il s'agit de dépôts provinciaux à court terme à un taux d'intérêt effectif de 0,60 % à 0,68 % (2014 – 0,87 % à 0,89 %), avec des intérêts à recevoir à différentes dates.

La Société a une marge de crédit de fonctionnement non garantie de 5 M\$ (2014 – 5 M\$) à sa banque principale. Au 28 février 2015, il n'y avait eu aucun tirage sur cette marge de crédit (2014 – néant).

## Trésorerie et placements

(milliers de dollars canadiens)	Instruments financiers			Instruments non financiers	Total de la valeur comptable
	Classés disponibles à la vente	Classés détenus jusqu'à échéance	Classés à la juste valeur par le biais du résultat net		
<b>Au 28 février 2015</b>					
Trésorerie et équivalents de trésorerie	68 882				68 882
Obligations					
Fédérales	-	-	114 774	-	114 774
Manitoba :					
provinciales	-	-	244 640	-	244 640
municipales	-	10 552	27 179	-	37 731
hôpitaux	-	-	10 867	-	10 867
écoles	-	596 239	-	-	596 239
Autres provinces :					
provinciales	-	-	513 008	-	513 008
municipales	-	-	128 815	-	128 815
Sociétés	-	-	61 077	-	61 077
	-	606 791	1 100 360	-	1 707 151
Autres placements	2 446	-	-	-	2 446
Infrastructures	-	-	55 930	-	55 930
Placements en capitaux propres	520 802	-	-	-	520 802
Fonds immobilier commun	-	-	204 847	-	204 847
Placements	523 248	606 791	1 361 137	-	2 491 176
Immeuble de placement	-	-	-	42 417	42 417
	592 130	606 791	1 361 137	42 417	2 602 475

(milliers de dollars canadiens)	Instruments financiers			Instruments non financiers	Total de la valeur comptable
	Classés disponibles à la vente	Classés détenus jusqu'à échéance	Classés à la juste valeur par le biais du résultat net		
Au 28 février 2014					
Trésorerie et équivalents de trésorerie	93 208				93 208
Obligations					
Fédérales	-	-	89 512	-	89 512
Manitoba :					
provinciales	-	-	270 443	-	270 443
municipales	-	12 599	17 615	-	30 214
hôpitaux	-	-	11 482	-	11 482
écoles	-	567 853	-	-	567 853
Autres provinces :					
provinciales	-	-	447 472	-	447 472
municipales	-	-	84 519	-	84 519
Sociétés	-	-	49 351	-	49 351
	-	580 452	970 394	-	1 550 846
Autres placements	3 885	-	-	-	3 885
Infrastructures	-	-	48 049	-	48 049
Placements en capitaux propres	519 705	-	-	-	519 705
Fonds immobilier commun	-	-	192 920	-	192 920
Placements	523 590	580 452	1 211 363	-	2 315 405
Immeuble de placement	-	-	-	38 312	38 312
	616 798	580 452	1 211 363	38 312	2 446 925

Les profits latents bruts et les pertes latentes brutes inclus dans le CAÉRG sur les placements en capitaux propres et autres placements disponibles à la vente comprennent ce qui suit :

**Au 28 février 2015**

(en milliers de dollars canadiens)	Valeur comptable	Profits/(pertes) latents	Juste valeur
Placements en capitaux propres			
avec profits latents	324 639	119 922	444 561
avec (pertes) latentes	90 498	(14 257)	76 241
<b>Total partiel – placements en capitaux propres</b>	<b>415 137</b>	<b>105 665</b>	<b>520 802</b>
Autres placements			
avec profits latents	790	1 562	2 352
avec (pertes) latentes	165	(71)	94
<b>Total partiel – autres placements</b>	<b>955</b>	<b>1 491</b>	<b>2 446</b>
<b>Total des placements en capitaux propres et autres placements DV</b>	<b>416 092</b>	<b>107 156</b>	<b>523 248</b>

**Au 28 février 2014**

(en milliers de dollars canadiens)	Valeur comptable	Profits/(pertes) latents	Juste valeur
Placements en capitaux propres			
avec profits latents	383 296	99 296	482 592
avec (pertes) latentes	37 914	(801)	37 113
<b>Total partiel – placements en capitaux propres</b>	<b>421 210</b>	<b>98 495</b>	<b>519 705</b>
Autres placements			
avec profits latents	1 251	2 128	3 379
avec (pertes) latentes	598	(92)	506
<b>Total partiel – autres placements</b>	<b>1 849</b>	<b>2 036</b>	<b>3 885</b>
<b>Total des placements en capitaux propres et autres placements DV</b>	<b>423 059</b>	<b>100 531</b>	<b>523 590</b>

Dans le cas des actifs financiers DV, si le coût sous-jacent du placement est supérieur à la juste valeur, la perte n'est pas comptabilisée en résultat net, soit

- parce qu'il n'y a pas de preuve objective de dépréciation, soit
- parce que la perte n'est pas jugée importante ou persistante.

**Évaluation de la juste valeur**

Les actifs financiers qui sont évalués à leur juste valeur sont classés à un niveau dans la hiérarchie de la juste valeur. Il s'agit d'une hiérarchie à trois niveaux qui sont définis par les éléments qui entrent en jeu dans l'évaluation de la juste valeur. Le classement dans la hiérarchie est fondé sur les données du plus bas niveau qui sont significatives pour l'évaluation de la juste valeur.

Niveau 1 – La juste valeur est déterminée en fonction des cours du marché non ajustés pour des instruments identiques sur des marchés actifs. Les données comprennent des prix provenant de bourses où on échange activement des titres de capitaux propres et de créance.

Niveau 2 – Les évaluations de niveau 2 ont recours à des données autres que les cours du marché utilisés au niveau 1 et qui sont observables directement ou indirectement. Les données comprennent les cours pour des instruments identiques sur des marchés actifs et des données observables autres que les cours du marché, telles que les taux d'intérêt et les courbes de rendement. La juste valeur de certains titres de niveau 2 a été obtenue d'un service d'évaluation des cours. Les données du service d'évaluation des cours comprennent notamment les rendements de référence, les transactions déclarées, les cours des courtiers et des maisons de courtage ainsi que les écarts acheteur-vendeur.

Niveau 3 - Les évaluations de la juste valeur de niveau 3 ont recours à des données significatives autres que les données du marché observables. Les données proviennent principalement des instruments dérivés et des placements de capital à risque privé. Dans de tels cas, les prix peuvent être déterminés par des modèles internes d'établissement des cours qui utilisent tous les renseignements financiers disponibles, y compris des données de comparaison directe et du secteur d'activité. Pour certains placements, les évaluations sont effectuées chaque année. Pendant les périodes entre les évaluations, la direction de la Société évalue la validité de l'évaluation à des fins de rapport.

Aucun placement n'a fait l'objet d'un transfert entre niveaux en 2015 et 2014.

Le tableau suivant présente les instruments financiers évalués à leur juste valeur dans l'état de la situation financière et classés à un niveau de la hiérarchie de la juste valeur.

<b>Au 28 février 2015</b> (en milliers de dollars canadiens)	<b>Niveau 1</b>	<b>Niveau 2</b>	<b>Niveau 3</b>
Actifs financiers à la JVRN			
Obligations	70 914	1 013 966	15 480
Infrastructures	-	-	55 930
Fonds immobilier commun	-	204 847	-
<b>Total des actifs financiers à la JVRN</b>	<b>70 914</b>	<b>1 218 813</b>	<b>71 410</b>
Actifs financiers DV			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	68 882	-	-
Autres placements	-	-	2 446
Placements en capitaux propres	520 802	-	-
<b>Total des actifs financiers DV</b>	<b>589 684</b>	<b>-</b>	<b>2 446</b>
<b>Total des actifs évalués à la juste valeur</b>	<b>660 598</b>	<b>1 218 813</b>	<b>73 856</b>

<b>Au 28 février 2014</b> (en milliers de dollars canadiens)	<b>Niveau 1</b>	<b>Niveau 2</b>	<b>Niveau 3</b>
Actifs financiers à la JVRN			
Obligations	79 017	875 957	15 420
Infrastructures	-	-	48 049
Fonds immobilier commun	-	192 920	-
<b>Total des actifs financiers à la JVRN</b>	<b>79 017</b>	<b>1 068 877</b>	<b>63 469</b>
Actifs financiers DV			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	93 208	-	-
Autres placements	-	-	3 885
Placements en capitaux propres	519 705	-	-
<b>Total des actifs financiers DV</b>	<b>612 913</b>	<b>-</b>	<b>3 885</b>
<b>Total des actifs évalués à la juste valeur</b>	<b>691 930</b>	<b>1 068 877</b>	<b>67 354</b>

Évaluation de la juste valeur des instruments compris dans le niveau 3 (en milliers de dollars canadiens)	JVRN		DV	
	2015	2014	2015	2014
Solde au 1 <sup>er</sup> mars	63 469	38 716	3 885	4 099
Total des profits (pertes)				
Compris dans le résultat net	5 621	726	(830)	-
Compris dans les AÉRG	-	-	(545)	193
Achats	2 320	24 027	-	-
Ventes	-	-	(64)	(407)
<b>Solde au 28 février</b>	<b>71 410</b>	<b>63 469</b>	<b>2 446</b>	<b>3 885</b>

La juste valeur des obligations détenues jusqu'à échéance, qui comprennent des obligations des écoles et de certaines municipalités, est fondée sur leur valeur comptable, qui correspond approximativement à leur cours du marché. En date du 28 février 2015, la juste valeur des obligations de municipalités, de services publics, d'écoles et d'hôpitaux détenues jusqu'à échéance était de 606,8 M\$ (2014 - 580,5 M\$).

## Dépréciation

Les pertes pour dépréciation sont fondées sur la meilleure estimation de la direction quant à l'existence ou non d'une preuve objective de la dépréciation, à partir des données du marché disponibles et d'autres données observables. Les placements dépréciés présents dans le portefeuille de la Société comprennent ceux-ci :

<b>Au 28 février 2015</b> (en milliers de dollars canadiens)	<b>Brut</b>	<b>Dépréciation</b>	<b>Net</b>
Par type de placement			
Disponibles à la vente	1 439	(830)	609
	<b>1 439</b>	<b>(830)</b>	<b>609</b>
<hr/>			
<b>Au 28 février 2014</b> (en milliers de dollars canadiens)	<b>Brut</b>	<b>Dépréciation</b>	<b>Net</b>
Par type de placement			
Disponibles à la vente	2 590	(1 194)	1 396
	<b>2 590</b>	<b>(1 194)</b>	<b>1 396</b>

## Revenus de placements

(en milliers de dollars canadiens)	<b>2015</b>	<b>2014</b>
Produit d'intérêts	50 514	47 704
Profit (perte) sur la vente d'obligations à la JVRN	27 090	(7 228)
Profit (perte) latent sur les obligations à la JVRN	75 691	(15 792)
Profit latent sur le fonds immobilier commun	11 927	19 918
Dividendes sur les placements en infrastructures	985	982
Profit latent sur les placements en infrastructures	5 562	1 591
Dividendes	28 468	14 021
Profit sur la vente de placements en capitaux propres et autres placements	28 935	114 188
Gain de change	82	2 478
Revenus provenant de l'immeuble de placement	1 848	2 529
Dépréciation des placements DV	(830)	(1 194)
Frais de gestion des placements	(4 122)	(4 074)
<b>Total</b>	<b>226 150</b>	<b>175 123</b>

Les revenus de placements sont présentés après déduction des frais de gestion des placements de 4,1 M\$ (2014 - 4,1 M\$) versés au ministère des Finances. Ce montant comprend des frais de 2,4 M\$ (2014 - 2,7 M\$) payés par la Province à des gestionnaires externes pour le compte de la Société.

## 5. Immeuble de placement – Instruments non financiers

(en milliers de dollars canadiens)	Bâtiment de cityplace*	Stationnement extérieur	Stationnement intérieur	Total
<b>Coût</b>				
Solde au 1 <sup>er</sup> mars 2013	23 822	4 578	10 822	39 222
Ajouts	3 051	-	-	3 051
Solde au 28 février 2014	26 873	4 578	10 822	42 273
Ajouts	5 423	-	-	5 423
<b>Solde au 28 février 2015</b>	<b>32 296</b>	<b>4 578</b>	<b>10 822</b>	<b>47 696</b>
<b>Cumul des amortissements</b>				
Solde au 1 <sup>er</sup> mars 2013	2 282	-	855	3 137
Amortissement	601	-	223	824
Solde au 28 février 2014	2 883	-	1 078	3 961
Amortissement	1 096	-	222	1 318
<b>Solde au 28 février 2015</b>	<b>3 979</b>	<b>-</b>	<b>1 300</b>	<b>5 279</b>
<b>Valeurs comptables</b>				
Au 28 février 2014	23 990	4 578	9 744	38 312
<b>Au 28 février 2015</b>	<b>28 317</b>	<b>4 578</b>	<b>9 522</b>	<b>42 417</b>
<b>Juste valeur au 28 février 2015</b>	<b>38 000</b>	<b>8 200</b>	<b>16 300</b>	<b>62 500</b>

\* Comprend la partie du bâtiment de cityplace non utilisée à des fins administratives ainsi que les améliorations locatives.

## 6. Montant à recevoir d'autres assureurs

(en milliers de dollars canadiens)	2015	2014
Solde au 1 <sup>er</sup> mars	4 080	1 002
Sinistres payés cédés aux réassureurs	30 947	3 105
Moins : recouvrements des réassureurs	(34 584)	(27)
Solde au 28 février	443	4 080

## 7. Coûts d'acquisition différés

(en milliers de dollars canadiens)	2015	2014
Solde au 1 <sup>er</sup> mars	24 742	26 312
Différés durant l'exercice	104 694	106 036
Passés en charge durant l'exercice	(104 169)	(103 985)
Dépréciation	(1 253)	(3 621)
Solde au 28 février	24 014	24 742

Les insuffisances de primes sont comptabilisées en réduisant d'abord les coûts d'acquisition différés et en inscrivant tout montant restant comme élément de passif. Voir la note 3 pour plus de renseignements.

## 8. Biens et équipement

(en milliers de dollars canadiens)	Terrains et bâtiments <sup>1</sup>	Mobilier et équipement <sup>2</sup>	Bien sous contrat de location- financement <sup>3</sup>	Bien en construction <sup>4</sup>	Total
<b>Coût</b>					
Solde au 1 <sup>er</sup> mars 2013	118 983	74 787	13 451	11 444	218 665
Ajouts	-	1 648	-	5 207	6 855
Cessions	(602)	(6 906)	-	-	(7 508)
Transfert du (à l'extérieur du bien en construction <sup>5</sup> )	9 409	-	-	(12 460)	(3 051)
Solde au 28 février 2014	127 790	69 529	13 451	4 191	214 961
Ajouts	-	1 617	-	3 602	5 219
Cessions	-	(5 377)	-	-	(5 377)
Transfert du (à l'extérieur du bien en construction <sup>5</sup> )	3 068	42	-	(3 114)	(4)
<b>Solde au 28 février 2015</b>	<b>130 858</b>	<b>65 811</b>	<b>13 451</b>	<b>4 679</b>	<b>214 799</b>
<b>Cumul des amortissements</b>					
Solde au 1 <sup>er</sup> mars 2013	24 547	66 255	979	-	91 781
Cessions	(367)	(6 854)	-	-	(7 221)
Amortissement	2 955	3 260	336	-	6 551
Solde au 28 février 2014	27 135	62 661	1 315	-	91 111
Cessions	-	(5 231)	-	-	(5 231)
Amortissement	3 176	3 022	336	-	6 534
<b>Solde au 28 février 2015</b>	<b>30 311</b>	<b>60 452</b>	<b>1 651</b>	<b>-</b>	<b>92 414</b>
<b>Valeurs comptables</b>					
Au 28 février 2014	100 655	6 868	12 136	4 191	123 850
<b>Au 28 février 2015</b>	<b>100 547</b>	<b>5 359</b>	<b>11 800</b>	<b>4 679</b>	<b>122 385</b>

- <sup>1</sup> Comprend les terrains, les améliorations foncières, les améliorations locatives et les composants des bâtiments (ascenseurs, escaliers roulants, systèmes CVC, système de toiture).
- <sup>2</sup> Comprend le mobilier, l'équipement, le matériel informatique et les véhicules.
- <sup>3</sup> Comprend le bâtiment situé au 1284 de la rue Main à Winnipeg détenu en vertu d'un contrat de location-financement. Voir la note 12 pour connaître l'obligation découlant du contrat de location-financement.
- <sup>4</sup> La Société est en train de restaurer le stationnement de cityplace.
- <sup>5</sup> Des parties du bien en construction renvoient à une partie de l'immeuble de placement de cityplace.

## 9. Coûts de développement différés

(en milliers de dollars canadiens)	Immobilisations incorporelles générées en interne
<b>Coût</b>	
Solde au 1 <sup>er</sup> mars 2013	102 924
Ajouts	29 819
Solde au 28 février 2014	132 743
Ajouts	17 079
<b>Solde au 28 février 2015</b>	<b>149 822</b>

### Cumul des amortissements

Solde au 1 <sup>er</sup> mars 2013	55 311
Dotation aux amortissements	8 847
Solde au 28 février 2014	64 158
Dotation aux amortissements	16 575
<b>Solde au 28 février 2015</b>	<b>80 733</b>

### Valeurs comptables

Au 28 février 2014	68 586
<b>Au 28 février 2015</b>	<b>69 089</b>

Des coûts de développement différés de 33,4 M\$ (2014 - 56 M\$) n'ont toujours pas été engagés et ils sont présentement non amortis. Aucune dépréciation n'a été comptabilisée au cours de l'exercice (2014 - néant).

### 10. Montant à verser à d'autres assureurs

(en milliers de dollars canadiens)	<b>2015</b>	2014
Solde au 1 <sup>er</sup> mars	<b>1 934</b>	1 788
Augmentation (diminution) des primes émises cédées en réassurance, moins paiements échelonnés	<b>(415)</b>	86
Augmentation (diminution) des montants reçus en garantie de la part des réassureurs dans les sinistres non réglés	<b>(1 518)</b>	60
Solde au 28 février	<b>1</b>	1 934

### 11. Comptes créditeurs et charges à payer

Les comptes créditeurs et charges à payer comprennent ce qui suit :

(en milliers de dollars canadiens)	<b>2015</b>	2014
Montant à verser à la Province du Manitoba	<b>11 160</b>	10 566
Paie	<b>3 467</b>	2 973
Commissions des courtiers	<b>8 119</b>	8 085
Provision pour rabais de parcs automobiles	<b>14 333</b>	14 178
Programme d'immatriculation internationale payable à d'autres territoires	<b>5 717</b>	3 445
Autres comptes créditeurs et charges à payer	<b>19 491</b>	23 779
Solde au 28 février	<b>62 287</b>	63 026

### 12. Obligation découlant du contrat de location-financement

Le centre de services érigé sur le terrain du 1284 de la rue Main à Winnipeg et le terrain lui-même appartiennent à un tiers et sont loués à la Société. Les dispositions du contrat prévoient une location d'une durée initiale de 25 ans et, au gré de la Société, trois autres périodes de location de cinq ans chacune. Conformément à la norme IAS 17 *Contrats de location*, la partie terrain a été comptabilisée comme un contrat de location simple et la partie bâtiment comme un contrat de location-financement. Les détails du contrat de location-financement sont les suivants :

(en milliers de dollars canadiens, sauf les taux d'intérêt)	<b>2015</b>	2014
Taux d'intérêt	<b>6,70 %</b>	6,70 %
Charge d'intérêts pour l'exercice	<b>295</b>	299
Obligation découlant du contrat de location-financement au 28 février	<b>4 364</b>	4 425

Les paiements minimaux au titre de la location sont les suivants :

(en milliers de dollars canadiens)	Paiements minimaux au titre de la location		Valeur actuelle des paiements minimaux au titre de la location	
	2015	2014	2015	2014
À moins d'un an	373	356	360	343
À plus d'un an mais à moins de cinq ans	1 500	1 499	1 313	1 311
À plus de cinq ans	6 235	6 610	3 877	3 988
<b>Total</b>	<b>8 108</b>	<b>8 465</b>	<b>5 550</b>	<b>5 642</b>

### 13. Contrats de location simple

#### À TITRE DE PRENEUR

La Société loue des bureaux à Winnipeg, Brandon, Portage la Prairie et Steinbach ainsi que des véhicules qu'elle met temporairement à la disposition de certains employés. Ces contrats de location sont classés comme contrats de location simple conformément à la norme IAS 17 *Contrats de location*. Les durées de location pour les bureaux sont toutes inférieures à dix ans, et les durées de location des véhicules sont toutes inférieures à cinq ans. La partie terrain du centre de services situé au 1284 de la rue Main à Winnipeg est également classée comme contrat de location simple. Aucun des contrats de location ne fait l'objet d'un contrat de sous-location, et aucun loyer conditionnel n'est exigible aux termes des baux.

Les loyers des contrats de location simple non résiliables sont exigibles comme suit :

(en milliers de dollars canadiens)	2015	2014
À moins d'un an	801	826
À plus d'un an mais à moins de cinq ans	2 559	2 877
À plus de cinq ans	1 614	1 980
<b>Total</b>	<b>4 974</b>	<b>5 683</b>

Pour l'exercice clos le 28 février 2015, un montant de 857 000 \$ (2014 - 850 000 \$) a été constaté dans l'état des résultats d'exploitation comme charge au titre des contrats de location simple.

#### À TITRE DE BAILLEUR

La Société est propriétaire de l'immeuble de cityplace situé au centre-ville de Winnipeg et comprenant le bâtiment cityplace, deux stationnements extérieurs adjacents et un stationnement intérieur adjacent. Le bâtiment compte cinq étages de bureaux, trois étages de stationnement et deux étages de commerces de détail. La Société utilise environ 60 % du bâtiment à des fins administratives et elle loue le reste. Les améliorations locatives sont entièrement comprises dans l'immeuble de placement et n'entrent donc pas dans le calcul. Les contrats de location sont classés comme contrats de location simple.

Les paiements minimaux à venir au titre des contrats de location non résiliables sont les suivants :

(en milliers de dollars canadiens)	2015	2014
À moins d'un an	3 530	3 319
À plus d'un an mais à moins de cinq ans	9 934	11 578
À plus de cinq ans	7 317	8 450
<b>Total</b>	<b>20 781</b>	<b>23 347</b>

Pour l'exercice terminé le 28 février 2015, les revenus de l'immeuble de placement comprennent des revenus locatifs bruts tirés des contrats de location simple de 13,2 M\$ (2014 - 12,6 M\$) et des charges locatives brutes

relatives aux contrats de location simple de 11,4 M\$ (2014 – 10 M\$). Les revenus locatifs comprennent des revenus conditionnels aux ventes au détail de 205 000 \$ (2014 – 189 000 \$).

#### 14. Primes non acquises et frais

(en milliers de dollars canadiens)	2015		
	Montant brut	Part des réassureurs	Montant net
Primes non acquises			
Solde au 1 <sup>er</sup> mars	457 113	61	457 052
Primes émises	1 044 356	17 801	1 026 555
Primes acquises	(1 019 553)	(17 783)	(1 001 770)
Solde au 28 février	481 916	79	481 837
Primes payées d'avance	38 151	-	38 151
Frais non acquis	7 054	-	7 054
Solde au 28 février	527 121	79	527 042

(en milliers de dollars canadiens)	2014		
	Montant brut	Part des réassureurs	Montant net
Primes non acquises			
Solde au 1 <sup>er</sup> mars	435 478	69	435 409
Primes émises	995 556	17 564	977 992
Primes acquises	(973 921)	(17 572)	(956 349)
Solde au 28 février	457 113	61	457 052
Primes payées d'avance	36 070	-	36 070
Frais non acquis	4 628	-	4 628
Solde au 28 février	497 811	61	497 750

#### 15. Provision pour avantages sociaux de l'exercice

La provision pour avantages sociaux de l'exercice comprend les obligations au titre des congés annuels accumulés, de la charge pour congés annuels et des congés de maladie.

(en milliers de dollars canadiens)	2015	2014
Solde au 1 <sup>er</sup> mars	21 800	21 501
Provisions	14 690	15 351
Paiements	(14 326)	(15 052)
Solde au 28 février	22 164	21 800

#### 16. Provision pour avantages sociaux de l'exercice futurs

La Société a un régime de retraite à prestations définies, un régime d'indemnités de cessation d'emploi et un régime d'assurance médicale complémentaire à la retraite dont bénéficient les employés admissibles. Le régime de retraite à prestations définies est fondé sur les années de service et le salaire moyen de fin de carrière, tandis que le régime d'indemnités de cessation d'emploi est fondé sur les années de service et le salaire final.

La Société a recours à une évaluation actuarielle annuelle pour évaluer la provision cumulée de ses régimes d'avantages sociaux. L'évaluation actuarielle la plus récente a été réalisée par un actuaire externe au 31 décembre 2014. La prochaine est prévue pour le 31 décembre 2015.

L'évaluation actuarielle est établie d'après les meilleures estimations de la Société quant à diverses hypothèses économiques. En ce qui concerne les hypothèses démographiques, la Société se fie aux hypothèses adoptées par

la Régie de retraite de la fonction publique. La durée moyenne pondérée de l'obligation au titre des prestations définies est de 17,15 ans (2014 - 16 ans). Les résultats de l'évaluation actuarielle la plus récente, projetés au 28 février 2015, et les hypothèses économiques correspondantes sont les suivants :

Hypothèses	Régime de retraite		Autres régimes d'avantages sociaux	
	2015	2014	2015	2014
Taux d'actualisation	3,60 %	4,20 %	3,60 %	4,20 %
Taux d'inflation	2,00 %	2,00 %		
Hausse prévue des salaires	2,75 %	0,00 %		
Hausse prévue du coût des soins de santé (hors du champ de l'enquête)			5,50 %	5,80 %
Hausse prévue du coût des soins de santé (dans le champ de l'enquête)			2,00 %	2,00 %

#### Modification des obligations au titre des avantages sociaux

(en milliers de dollars canadiens)	Régime de retraite		Autres régimes d'avantages sociaux	
	2015	2014	2015	2014
Solde au 1 <sup>er</sup> mars	285 326	285 360	47 812	46 795
Coût des services rendus pendant l'exercice	12 054	12 245	5 059	4 084
Frais d'intérêt	12 349	11 710	780	772
Prestations versées	(9 659)	(8 733)	(2 701)	(2 879)
Pertes (gains) liées à la réévaluation comptabilisées dans les AÉRG	39 264	(15 256)	835	(960)
Solde au 28 février	339 334	285 326	51 785	47 812
Cotisations des employés pour l'exercice	8 909	8 257	-	-

#### Actifs des régimes

La Société n'a pas d'actifs de placement distincts pour financer ses régimes d'avantages sociaux. Le financement s'effectue au fur et à mesure du versement des prestations. La Société a établi une provision touchant les actifs généraux, qui augmente parallèlement à l'augmentation du passif des régimes d'avantages sociaux. Le coût financier des divers régimes d'avantages sociaux est fondé sur les taux d'intérêt du marché à la date de l'évaluation la plus récente.

#### Charges des régimes d'avantages sociaux

(en milliers de dollars canadiens)	Régime de retraite		Autres régimes d'avantages sociaux	
	2015	2014	2015	2014
Coût des services rendus pendant l'exercice	12 054	12 245	5 059	4 084
Frais d'intérêt	12 349	11 710	780	772
	24 403	23 955	5 839	4 856

#### Analyse de sensibilité

Selon l'évaluation actuarielle du 31 décembre 2014, les modifications apportées aux hypothèses actuarielles modifieraient comme suit les obligations au titre des avantages sociaux :

### Régime de retraite

Gain dû à la hausse du taux d'actualisation de 3,60 % à 4,60 % (hausse de 1,00 %)	(54 918)
Perte due à la baisse du taux d'actualisation de 3,60 % à 2,60 % (baisse de 1,00 %)	72 352
Perte due à la hausse d'un an de l'espérance de vie à 65 ans	4 608
Perte due à l'indexation pour inflation (2/3 de l'IVC) qui s'accroît de 2,00 % à 3,00 % (hausse de 1,00 %)	30 541
Gain dû à l'indexation pour inflation (2/3 de l'IVC) qui diminue de 2,00 % à 1,00 % (baisse de 1,00 %)	(26 626)

### Autres régimes d'avantages sociaux

Gain dû à la hausse du taux d'actualisation de 3,60 % à 4,60 % (hausse de 1,00 %)	(4 635)
Perte due à la baisse du taux d'actualisation de 3,60 % à 2,60 % (baisse de 1,00 %)	6 242
Perte due à la hausse d'un an de l'espérance de vie à 65 ans	1 253
Perte due à la hausse de 1,00 % de l'indexation pour inflation des coûts des soins de santé	6 072
Perte due à la baisse de 1,00 % de l'indexation pour inflation des coûts des soins de santé	(4 617)

## 17. Contrats d'assurance

Le tableau qui suit résume, à la fin de février 2015 et 2014, les provisions au titre des contrats d'assurance et les actifs de réassurance correspondants.

(en milliers de dollars canadiens)

	2015		
	Brut	Réassurance cédée	Net
Provisions au titre des contrats d'assurance			
Réserves pour sinistres en suspens	1 132 334	6 092	1 126 242
Provision pour sinistres survenus mais non déclarés	329 775	1 578	328 197
Provision pour frais de règlement internes	175 057	-	175 057
Effet de l'actualisation	(143 066)	(155)	(142 911)
Provision pour écarts défavorables	280 516	603	279 913
Insuffisance de primes	11 950	-	11 950
Provision pour sinistres non réglés	1 786 566	8 118	1 778 448
Provision pour primes non acquises (note 14)	481 916	79	481 837
Provisions au titre des contrats d'assurance	2 268 482	8 197	2 260 285

(en milliers de dollars canadiens)

	2014		
	Brut	Réassurance cédée	Net
Provisions au titre des contrats d'assurance			
Réserves pour sinistres en suspens	1 164 186	21 487	1 142 699
Provision pour sinistres survenus mais non déclarés	306 852	1 728	305 124
Provision pour frais de règlement internes	168 255	-	168 255
Effet de l'actualisation	(233 065)	(291)	(232 774)
Provision pour écarts défavorables	281 762	1 817	279 945
Insuffisance de primes	20 724	-	20 724
Provision pour sinistres non réglés	1 708 714	24 741	1 683 973
Provision pour primes non acquises (note 14)	457 113	61	457 052
Provisions au titre des contrats d'assurance	2 165 827	24 802	2 141 025

Le tableau qui suit résume, à la fin de février 2015 et 2014, les provisions au titre des contrats d'assurance et les actifs de réassurance correspondants par secteur d'activité.

(en milliers de dollars canadiens)		2015		
	Brut	Réassurance cédée	Net	
Régime de base	1 917 396	2 122	1 915 274	
Garanties facultatives	96 603	(604)	97 207	
Garanties supplémentaires pour risques spéciaux	105 083	6 231	98 852	
Total non actualisé	2 119 082	7 749	2 111 333	
Actualisation avec provision pour écarts défavorables et insuffisance de primes	149 400	448	148 952	
Total des provisions au titre des contrats d'assurance	2 268 482	8 197	2 260 285	

(en milliers de dollars canadiens)		2014		
	Brut	Réassurance cédée	Net	
Régime de base	1 908 747	16 122	1 892 625	
Garanties facultatives	97 959	(603)	98 562	
Garanties supplémentaires pour risques spéciaux	110 434	7 767	102 667	
Total non actualisé	2 117 140	23 286	2 093 854	
Actualisation avec provision pour écarts défavorables	48 697	1 526	47 171	
Total des provisions au titre des contrats d'assurance	2 165 837	24 812	2 141 025	

## 18. Passif des sinistres

### MÉTHODOLOGIE ET HYPOTHÈSES

Les meilleures estimations du passif des sinistres sont déterminées à partir de l'examen du passif des sinistres définitifs projeté à l'aide de diverses techniques actuarielles normalisées. Plus particulièrement, les techniques utilisées pour projeter le passif des sinistres définitifs comprennent la méthode de mesure de l'évolution des sinistres survenus, la méthode de mesure de l'évolution des sinistres réglés, la méthode de Bornhuetter-Ferguson pour les sinistres survenus et la méthode de Bornhuetter-Ferguson pour les sinistres réglés. Le passif des sinistres définitifs projeté est donc déterminé en choisissant la technique la plus appropriée par secteur d'activité, garantie et échéance de l'année de survenance.

#### *Méthode de mesure de l'évolution des sinistres survenus*

La méthode de mesure de l'évolution des sinistres survenus établit une projection des sinistres définitifs pour chaque année de survenance à partir des sinistres déclarés ou réglés à la date d'évaluation, en supposant que l'évolution future des sinistres est semblable à celle des années de survenance précédentes. L'hypothèse sous-jacente est que les sinistres déclarés ou réglés à cette date continueront d'évoluer de la même manière à l'avenir.

#### *Méthode de Bornhuetter-Ferguson*

La méthode de Bornhuetter-Ferguson établit une projection des sinistres définitifs pour chaque année de survenance en ajoutant les sinistres non déclarés ou non réglés attendus aux sinistres déclarés ou réglés à la date d'évaluation. Les sinistres non déclarés ou non réglés attendus sont déterminés comme le produit du ratio des sinistres attendus et du pourcentage des sinistres non déclarés ou non réglés, ce dernier étant fondé sur l'échéance de l'année de survenance. Une hypothèse implicite de cette méthode est le fait que les sinistres déclarés ou réglés à ce jour n'apportent aucune information sur le montant des sinistres qui ne sont toujours pas déclarés ou réglés.

Le passif des sinistres est d'abord établi sur une base brute non actualisée. On déduit ensuite le passif des sinistres cédés pour obtenir le passif des sinistres sur une base nette non actualisée.

Pour chaque secteur d'activité et garantie, les sinistres réglés et survenus au cours des 20 dernières années de survenance, sur une base brute, sont produits sous forme triangulaire selon l'année de survenance et la période d'évolution. Des rajustements sont apportés aux triangles pour l'assurance multirisque et les garanties indexées :

- Dans le cas de l'assurance multirisque, les sinistres catastrophiques sont retirés des triangles. Pour les besoins de l'évaluation, les sinistres catastrophiques sont définis comme les pertes découlant d'un seul événement catastrophique où les sinistres survenus découlant de l'événement dépassent le niveau de rétention en cas de catastrophe de la Société pour l'année de survenance visée. Le passif des sinistres pour ces sinistres catastrophiques est évalué séparément.
- Dans le cas des garanties indexées, les sinistres des années antérieures sont amenés au niveau des avantages courants de sorte que les coefficients d'évolution des sinistres ne sont pas touchés par l'indexation.

Pour construire les triangles de coefficients d'évolution des sinistres, on calcule les ratios des montants des sinistres pour chaque année successive d'évolution. Les coefficients d'évolution des sinistres sont sélectionnés en fonction du profil d'évolution historique observé. On a recours au jugement chaque fois qu'il y a une variation importante du profil d'évolution historique observé, ce qui arrive dans le cas des garanties dont l'échantillon de sinistres est petit. On a aussi recours au jugement, en l'absence de justificatifs, pour déterminer les coefficients résiduels dans le cas des garanties dont le règlement est long.

Les données sur les sinistres ne tiennent pas compte des frais de règlement internes (FRI). Aussi, une provision pour ces derniers est calculée en se fondant sur les rapports historiques observés entre les FRI payés et les sinistres réglés. Cette méthode suppose que la moitié des FRI est payée lorsque le sinistre est déclaré, l'autre moitié étant payée pour traiter la demande d'indemnisation. On sélectionne un ratio des FRI à partir des ratios historiques observés. La moitié du ratio sélectionné est appliquée aux réserves pour sinistres en suspens. La totalité du ratio est appliquée aux sinistres survenus mais non déclarés.

Les données sur les sinistres comprennent la récupération et la subrogation. C'est pourquoi on n'effectue pas d'analyse séparée.

Le passif des sinistres cédés et le passif des sinistres net sont déterminés comme suit :

- Dans le cas de la réassurance de catastrophe, des estimations du passif des sinistres brut sont établies pour chaque sinistre catastrophique. Le passif des sinistres net correspond au passif des sinistres brut moins le recouvrement applicable. Le passif des sinistres cédés correspond au recouvrement applicable.
- Dans le cas de la réassurance risques divers, on détermine l'ensemble du passif des sinistres cédés par année d'assurance en tenant compte de l'actualisation, des niveaux de rétention et d'autres dispositions contractuelles. Ce passif est déduit du passif des sinistres brut pour obtenir le passif des sinistres net.

Le passif des sinistres non actualisé est redressé pour établir le passif des sinistres actualisé à sa valeur actuarielle actuelle. Deux rajustements sont effectués pour respecter les *Normes de pratique* de l'Institut canadien des actuaires :

- le passif des sinistres non actualisé est actualisé à l'aide d'un taux d'actualisation sélectionné, qui est fonction du rendement moyen pondéré par la durée du portefeuille obligataire de la Société à la fin de l'exercice;
- une provision pour écarts défavorables est ajoutée au passif des sinistres actualisé pour obtenir le passif des sinistres actualisé à sa valeur actuelle actuarielle.

Les estimations du passif des primes non acquises font aussi l'objet de tests afin de s'assurer qu'elles sont suffisantes pour couvrir les sinistres et frais futurs relatifs à la portion non échue des polices en vigueur à la date d'évaluation.

## CHANGEMENTS D'HYPOTHÈSES

### *Modification du taux d'actualisation*

Le taux d'actualisation sélectionné, déterminé en fonction du rendement moyen pondéré par la durée du portefeuille obligataire de la Société, a reculé de 76 points de base, pour passer de 3,68 % à 2,92 %, entre l'évaluation du 28 février 2014 et celle du 28 février 2015. La baisse du taux d'actualisation sélectionné a fait augmenter le passif des sinistres net actualisé de 112,2 M\$ et la provision pour FRI de 12,2 M\$.

### *Taux d'intérêt de la marge pour écarts défavorables*

Le taux d'intérêt de la marge pour écarts défavorables (MPÉD) est abaissé de 25 points de base, pour passer de 100 points de base à 75. La baisse vise à tenir compte du faible taux d'actualisation utilisé pour l'évaluation du passif des sinistres. Au 28 février 2015, le taux d'actualisation réel était de 0,90 %, ce qui aurait donné un taux d'actualisation négatif compte tenu d'un taux d'intérêt de la MPÉD de 100 points de base. La baisse du taux d'intérêt de la MPÉD a fait reculer le passif des sinistres net actualisé de 24,7 M\$ et la provision pour FRI de 2,7 M\$.

### *Modification des coefficients d'évolution des sinistres*

Les coefficients d'évolution des sinistres sélectionnés pour toutes les garanties sont examinés et révisés pour refléter une année supplémentaire de pertes réelles. L'effet global de toutes les révisions des coefficients d'évolution des sinistres sélectionnés est une augmentation du passif des sinistres net actualisé de 13,2 M\$ et de la provision pour FRI de 2,7 M\$.

### *Modification du ratio des FRI sélectionné*

Les ratios des FRI sélectionnés pour toutes les garanties sont examinés et révisés pour refléter les tendances récentes. L'effet global de toutes les révisions des ratios des FRI sélectionnés est une baisse de la provision pour FRI de 4,6 M\$.

La provision pour sinistres non réglés, y compris les frais de règlement, se divise comme suit pour les principales catégories de sinistres :

<b>Solde au 28 février 2015</b> (en milliers de dollars canadiens)	<b>Brut</b>	<b>Part des réassureurs</b>	<b>Net</b>
Division de l'assurance automobile			
Responsabilité civile	1 628 459	8 118	1 620 341
Dommages matériels	155 771	-	155 771
	<b>1 784 230</b>	<b>8 118</b>	<b>1 776 112</b>
Activités d'assurance abandonnées - Personnelle/Commerciale	2 336	-	2 336
	<b>1 786 566</b>	<b>8 118</b>	<b>1 778 448</b>

<b>Solde au 28 février 2014</b> (en milliers de dollars canadiens)	<b>Brut</b>	<b>Part des réassureurs</b>	<b>Net</b>
Division de l'assurance automobile			
Responsabilité civile	1 492 848	24 723	1 468 125
Dommages matériels	212 080	18	212 062
	<b>1 704 928</b>	<b>24 741</b>	<b>1 680 187</b>
Activités d'assurance abandonnées - Personnelle/Commerciale	3 786	-	3 786
	<b>1 708 714</b>	<b>24 741</b>	<b>1 683 973</b>

## CHANGEMENTS DANS LES PROVISIONS POUR SINISTRES NON RÉGLÉS ET LES FRI

### Brut

(en milliers de dollars canadiens)	2015	2014
Sinistres non réglés actualisés au 1 <sup>er</sup> mars	1 519 735	1 403 569
Effet de l'actualisation et provision pour écarts défavorables	(48 697)	(70 518)
Sinistres non réglés non actualisés au 1 <sup>er</sup> mars	1 471 038	1 333 051
Sinistres définitifs pour l'année de survenance considérée	695 156	747 160
Paiement au titre des sinistres de l'année de survenance considérée	(416 666)	(416 247)
Changement dans les sinistres définitifs des années de survenance antérieures	25 374	71 397
Paiements au titre des sinistres des années de survenance antérieures	(312 793)	(264 323)
Sinistres non réglés non actualisés au 28 février	1 462 109	1 471 038
Effet de l'actualisation et provision pour écarts défavorables	137 450	48 697
Insuffisance de primes	11 950	20 724
Sinistres non réglés actualisés au 28 février	1 611 509	1 540 459
Provision pour FRI	175 057	168 255
<b>Total de la provision pour sinistres non réglés</b>	<b>1 786 566</b>	<b>1 708 714</b>

### Réassurance cédée

(en milliers de dollars canadiens)	2015	2014
Sinistres non réglés actualisés au 1 <sup>er</sup> mars	24 741	33 732
Effet de l'actualisation et provision pour écarts défavorables	(1 526)	(2 730)
Sinistres non réglés non actualisés au 1 <sup>er</sup> mars	23 215	31 002
Sinistres définitifs pour l'année de survenance considérée	447	2 796
Paiement au titre des sinistres de l'année de survenance considérée	-	(2 246)
Changement dans les sinistres définitifs des années de survenance antérieures	(477)	3 132
Paiements au titre des sinistres des années de survenance antérieures	(15 515)	(11 469)
Sinistres non réglés non actualisés au 28 février	7 670	23 215
Effet de l'actualisation et provision pour écarts défavorables	448	1 526
Sinistres non réglés actualisés au 28 février	8 118	24 741
Provision pour FRI	-	-
<b>Total de la provision pour sinistres non réglés</b>	<b>8 118</b>	<b>24 741</b>

### Compte tenu de la réassurance cédée

(en milliers de dollars canadiens)	2015	2014
Sinistres non réglés actualisés au 1 <sup>er</sup> mars	1 494 994	1 369 837
Effet de l'actualisation et provision pour écarts défavorables	(47 171)	(67 789)
Sinistres non réglés non actualisés au 1 <sup>er</sup> mars	1 447 823	1 302 048
Sinistres définitifs pour l'année de survenance considérée	694 709	744 364
Paiement au titre des sinistres de l'année de survenance considérée	(416 666)	(414 001)
Changement dans les sinistres définitifs des années de survenance antérieures	25 851	68 265
Paiements au titre des sinistres des années de survenance antérieures	(297 278)	(252 853)
Sinistres non réglés non actualisés au 28 février	1 454 439	1 447 823
Effet de l'actualisation et provision pour écarts défavorables	137 002	47 171
Insuffisance de primes	11 950	20 724
Sinistres non réglés actualisés au 28 février	1 603 391	1 515 718
Provision pour FRI	175 057	168 255
<b>Total de la provision pour sinistres non réglés</b>	<b>1 778 448</b>	<b>1 683 973</b>

Conformément à la pratique actuarielle généralement reconnue, le passif des sinistres net actualisé comprend une provision pour écarts défavorables (PÉD) de 280 M\$ (2014 - 279,9 M\$). Cette PÉD comprend une PÉD au

titre de l'évolution des sinistres de 169,9 M\$ (2014 - 153,5 M\$), une PÉD au titre des taux d'intérêt de 109,7 M\$ (2014 - 125,3 M\$) et une PÉD au titre de la réassurance de 0,4 M\$ (2014 - 1,1 M\$).

Les sinistres survenus et frais de règlement nets ne comprennent aucune perte résultant de catastrophes pour l'exercice considéré (2014 - néant). Les catastrophes sont un risque inhérent à l'activité de la Société et peuvent contribuer considérablement à la fluctuation des résultats d'exploitation et de la situation financière de la Société d'une année à une autre quand elles se produisent.

Le changement dans l'estimation des sinistres non réglés nets au titre des activités abandonnées constaté durant l'exercice clos le 28 février 2015 est une baisse de 1,1 M\$ (2014 - aucun changement). Tous les sinistres non réglés nets renvoient à des dates de sinistre antérieures au 1<sup>er</sup> octobre 1990.

Le passif des sinistres non réglés est établi en tenant compte des coûts définitifs résiduels prévus pour toutes les années de survenance.

### ÉVOLUTION DES SINISTRES DÉFINITIFS

Le tableau qui suit présente l'évolution des sinistres sur une base brute au 28 février 2015.

Brut (en milliers de dollars canadiens)	Année de survenance								Total 8 ans
	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	
Estimation des coûts de sinistres définitifs des huit dernières années									
À la fin de l'année de survenance	691 105	605 403	641 528	633 831	624 935	662 672	747 160	695 156	
Un an plus tard	672 846	591 749	611 577	627 341	628 331	688 939	749 198		
Deux ans plus tard	669 780	576 027	608 583	635 392	648 565	693 249			
Trois ans plus tard	638 322	556 757	610 837	633 448	641 615				
Quatre ans plus tard	636 848	576 287	604 017	643 939					
Cinq ans plus tard	642 221	578 040	606 305						
Six ans plus tard	647 992	580 572							
Sept ans plus tard	648 971								
Estimation courante des coûts de sinistres cumulatifs	648 971	580 572	606 305	643 939	641 615	693 249	749 198	695 156	5 259 006
Paiements cumulatifs à ce jour	579 607	512 554	536 164	569 408	559 775	593 964	619 255	416 666	4 387 393
Effet de l'actualisation et de la PÉD sur ce qui précède	7 429	7 151	7 141	7 766	8 125	9 998	12 319	22 299	82 227
Sinistres non réglés bruts actualisés pour les années antérieures à 2008									643 477
Total des sinistres non réglés bruts									1 786 566
Estimation courante de l'excédent (insuffisance)	42 134	24 831	35 223	(10 108)	(16 680)	(30 577)	(2 038)	-	

Le tableau qui suit présente l'évolution des sinistres compte tenu de la réassurance cédée au 28 février 2015.

Compte tenu de la réassurance cédée (en milliers de dollars canadiens)	Année de survenance								Total 8 ans
	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	
Estimation des coûts de sinistres définitifs des huit dernières années									
À la fin de l'année de survenance	649 685	604 932	618 906	633 302	624 467	662 195	744 364	694 710	
Un an plus tard	632 233	591 300	590 027	626 998	628 030	688 605	746 019		
Deux ans plus tard	629 452	575 765	586 460	635 164	648 282	693 029			
Trois ans plus tard	598 087	556 562	590 448	633 271	641 356				
Quatre ans plus tard	595 360	576 148	583 748	643 834					
Cinq ans plus tard	601 993	577 951	585 925						
Six ans plus tard	607 862	580 511							
Sept ans plus tard	608 808								
Estimation courante des coûts de sinistres cumulatifs	608 808	580 511	585 925	643 834	641 356	693 029	746 019	694 710	5 194 192
Paiements cumulatifs à ce jour	539 502	512 555	515 864	569 407	559 775	593 964	616 560	416 666	4 324 293
Effet de l'actualisation et de la PÉD sur ce qui précède	7 428	7 150	7 141	7 766	8 124	9 999	12 305	22 300	82 213
Sinistres non réglés bruts actualisés pour les années antérieures à 2008									637 087
Total des sinistres non réglés bruts									1 778 448
Estimation courante de l'excédent (insuffisance)	40 877	24 421	32 981	(10 532)	(16 890)	(30 834)	(1 655)	-	

Il a y une incertitude inhérente au processus d'estimation. Le montant réel des sinistres définitifs ne peut être assuré qu'une fois que tous les sinistres sont réglés. Le passif des sinistres non réglés pour les indemnités du Régime de protection contre les préjudices personnels (RPPP) représente la plus grande partie du passif des sinistres de la Société. Le passif des sinistres au titre du RPPP est aussi très incertain en raison de la nature à long terme de ces indemnités. Une hausse de 5 % du passif des sinistres net au titre du RPPP correspond à environ 53,3 M\$. Un tel changement peut se produire si l'évolution réelle des paiements aux prestataires d'indemnités viagères du RPPP est plus élevée que prévu. Une baisse de 0,9 % du taux d'intérêt ferait monter le passif des sinistres au titre du RPPP d'environ 41,8 M\$. Nous avons supposé que le taux d'intérêt avec marge ne sera pas inférieur à zéro. Cependant, cette incidence serait largement compensée par des profits sur le portefeuille de titres à revenu fixe de la Société. Les changements d'hypothèses relatifs aux autres garanties ou secteurs d'activité sont considérés de faible importance.

## 19. Réassurance

La Société a recours à la réassurance pour limiter ses risques en matière de sinistres. Les conventions de réassurance en vigueur le 28 février 2015 limitent la responsabilité de la Société à un maximum de 5 M\$ (2014 - 5 M\$) pour tout incident donné.

Les conventions limitent aussi la responsabilité de la Société dans le cas d'une série de demandes découlant d'un seul incident, y compris les demandes afférentes à des catastrophes, à un maximum de 15 M\$ (2014 - 15,8 M\$). Ces dispositions protègent la Société contre les sinistres jusqu'à concurrence de 266,7 M\$ (2014 - 266,7 M\$).

Certains secteurs d'assurance ont des plafonds inférieurs à ces montants. La Société a pris ces arrangements comme protection contre les sinistres importants, mais elle demeure la principale responsable envers les titulaires de police.

## 20. Gestion du capital

Le conseil d'administration de la Société a approuvé des niveaux cibles de suffisance du capital fondés sur le risque par secteur d'activité pour garantir sa stabilité financière. En outre, des niveaux précis de résultats non distribués ont été affectés au financement d'une initiative de la Société.

Les résultats non distribués proviennent du cumul des résultats nets des activités du régime de base et des activités hors régime de base. Les activités hors régime de base comprennent celles du secteur des garanties facultatives (SGF) et des services de garanties supplémentaires pour risques spéciaux (SGS) ainsi que les activités visées par la LCV.

La Réserve de stabilisation des tarifs (RST) de l'assurance de base concerne le régime universel d'assurance automobile obligatoire de base et vise à protéger les automobilistes contre les hausses de primes rendues nécessaires par des événements imprévus ou des sinistres causés par des événements ou facteurs non récurrents.

Le montant visé présentement par le conseil d'administration de la Société pour le total des capitaux propres (qui comprend les résultats non distribués du régime d'assurance de base et la part du régime d'assurance de base dans le CAÉRG) est de 213 M\$ (2014 - 172 M\$ uniquement pour la cible des résultats non distribués) et il est fondé sur le rapport d'examen dynamique de suffisance du capital (EDSC) de 2014 pour le régime de base. Dans son rapport, l'actuaire en chef de la Société a conclu qu'il faudrait un minimum de 213 M\$ au titre du total des capitaux propres pour assurer une situation financière future satisfaisante au régime d'assurance de base. Un montant inférieur à 213 M\$ se traduirait par une opinion d'« insuffisance » parce qu'il y aurait des scénarios défavorables plausibles où le passif pourrait être supérieur à l'actif.

En 2010, la Société a commencé à avoir recours au montant maximum ciblé par la Régie des services publics pour la RST dans les demandes d'approbation de ses tarifs à des fins d'établissement de ces derniers. Le montant cible de la RST du régime d'assurance de base à des fins d'établissement des tarifs fixé par la Régie oscille entre 10 % et 20 % des primes souscrites. Selon la méthodologie de la Régie, au 28 février 2015, cette fourchette devrait se situer entre 82,5 M\$ et 165 M\$ (2014 - entre 78,5 M\$ et 156,9 M\$). Dans son ordonnance 11/12, la Régie a ordonné la poursuite, sous condition, de la conférence technique sur l'EDSC et, en attente de la détermination de la cible de la RST par la Régie, la plage cible continuera d'être calculée en fonction de l'approche de Kopstein.

Le niveau cible actuel fixé par le conseil d'administration de la Société pour le total des capitaux propres du SGF (résultats non distribués et part du SGF dans le CAÉRG) est de 72 M\$ (2014 - 72 M\$) et il se fonde sur le rapport de test du capital minimum (TCM) de 2014 pour le SGF. L'actuaire en chef de la Société a conclu qu'à ce niveau cible, la situation financière future de ce secteur d'activité était satisfaisante.

Le niveau cible actuel fixé par le conseil d'administration de la Société pour le total des capitaux propres des SGS (résultats non distribués et part des SGS dans le CAÉRG) est de 45 M\$ (2014 - 42 M\$) et il se fonde sur le rapport de test du capital minimum (TCM) de 2014 pour le SGS. L'actuaire en chef de la Société a conclu qu'à ce niveau cible, la situation financière future de ce secteur d'activité était satisfaisante.

Le Fonds de développement du secteur des garanties facultatives (FDSGF) est constitué par l'affectation de résultats non distribués hors régime de base. Le Fonds a été établi pour payer le coût des projets entrepris en vue de profiter au maximum des possibilités offertes par la fusion de la Division des permis et immatriculations et de la Société en 2004. Au 28 février 2014, le Fonds était entièrement épuisé et il a été fermé.

On trouvera dans le tableau ci-dessous les éléments des résultats non distribués.

(en milliers de dollars canadiens)	Régime de base		Hors régime de base			Total
	Réserve de stabilisation des tarifs (RST)	Résultats non distribués (RB-RND)	Réserve de capital (HRB-RC)	Résultats non distribués (HRB-RND)	Fonds de développement du secteur des garanties facultatives (FDSGF)	
Solde au 1 <sup>er</sup> mars 2013	149 800	19 240	72 000	117 557	6 723	365 320
Résultat net des activités d'exploitation pour l'exercice	-	(69 162)	-	24 314	-	(44 848)
Transfert entre la RST et les RB-RND	(49 922)	49 922	-	-	-	-
Transfert entre la HRB-RC et les HRB-RND	-	-	42 000	(42 000)	-	-
Transfert entre les HRB-RND et le FDSGF	-	-	-	6 723	(6 723)	-
<b>Solde au 28 février 2014</b>	<b>99 878</b>	<b>-</b>	<b>114 000</b>	<b>106 594</b>	<b>-</b>	<b>320 472</b>
Résultat net des activités d'exploitation pour l'exercice	-	2 440	-	55 138	-	57 578
Transfert entre la RST et les RB-RND	2 440	(2 440)	-	-	-	-
Transfert entre la HRB-RC et les HRB-RND	-	-	3 000	(3 000)	-	-
Transfert entre les HRB-RND et le FDSGF	75 500	-	-	(75 500)	-	-
<b>Solde au 28 février 2015</b>	<b>177 818</b>	<b>-</b>	<b>117 000</b>	<b>83 232</b>	<b>-</b>	<b>378 050</b>

(en milliers de dollars canadiens)

RST avant transfert à partir des HRB-RND	102 318
CAÉRG-régime de base (note 21)	35 262
	137 580
Cible du régime de base en fonction du total des capitaux propres	213 000
Transfert requis des HRB-RND à la RST	75 500

## 21. Cumul des autres éléments du résultat global

Le CAÉRG reflète les profits et les pertes nets latents sur les actifs financiers classés DV et les gains (pertes) actuariels découlant des avantages sociaux futurs des employés. Les changements dans le CAÉRG par type d'actif sont présentés ci-dessous.

(en milliers de dollars canadiens)	Placements en capitaux propres	Autres placements	Total du CAÉRG
Solde au 1 <sup>er</sup> mars 2013	102 464	(37 805)	64 659
Éléments qui ne seront pas reclassés dans le résultat			
Gain (perte) pour les avantages sociaux futurs	-	16 216	16 216
Éléments qui seront reclassés dans le résultat			
Profits (pertes) latents sur actifs DV	108 763	207	108 970
Reclassement des pertes (profits) nettes réalisées liées aux actifs DV	(112 732)	(262)	(112 994)
Solde au 28 février 2014	98 495	(21 644)	76 851
Éléments qui ne seront pas reclassés dans le résultat			
Gain (perte) pour les avantages sociaux futurs	-	(40 099)	(40 099)
Éléments qui seront reclassés dans le résultat			
Profits (pertes) latents sur actifs DV	35 978	(1 289)	34 689
Reclassement des pertes (profits) nettes réalisées liées aux actifs DV	(28 808)	744	(28 064)
<b>Solde au 28 février 2015</b>	<b>105 665</b>	<b>(62 288)</b>	<b>43 377</b>
<b>CAÉRG du régime de base au 28 février 2015</b>			<b>35 262</b>
<b>CAÉRG hors régime de base au 28 février 2015</b>			<b>8 115</b>
<b>Total du CAÉRG 28 février 2015</b>			<b>43 377</b>

## 22. Frais de gestion et autres produits

(en milliers de dollars canadiens)	2015	2014
Frais de transaction	8 022	7 690
Frais de paiements échelonnés	2 796	2 719
Intérêts sur paiements échelonnés	14 172	13 132
Frais pour paiements en retard	1 079	1 106
Frais pour paiements refusés	861	772
Frais pour cartes d'identité et cartes d'identité Plus	348	294
Autres produits divers	819	2 988
	<b>28 097</b>	<b>28 701</b>

## 23. Recouvrement pour les activités visées par la LCV

Selon la LCV, la Société est responsable des activités qui ont trait à la sécurité des conducteurs, à l'immatriculation des véhicules et à la délivrance des permis de conduire, y compris tous les services financiers, administratifs et de traitement de données connexes.

La Province du Manitoba verse un financement à la Société pour la défrayer des coûts associés aux activités visées par la LCV. Le montant annuel du financement versé à la Société se chiffre à 27,9 M\$.

La Société, au nom de la Province du Manitoba, perçoit les frais d'immatriculation des véhicules et de permis de conduire et les transfère à la Province du Manitoba.

Les frais perçus pour le compte de la Province du Manitoba et qui lui sont transférés comprennent ce qui suit :

(en milliers de dollars canadiens)	2015	2014
Frais d'immatriculation des véhicules	180 295	175 877
Frais de permis de conduire	23 918	22 913
	<b>204 213</b>	198 790

#### 24. Résultat net tiré des activités générales

Les activités générales des secteurs d'activité ont produit les résultats nets suivants :

(en milliers de dollars canadiens)	2015	2014
Assurance de base	2 440	(69 162)
Garanties facultatives	43 134	31 125
Garanties supplémentaires pour risques spéciaux	10 768	(6 932)
Activités visées par la LCV	1 236	121
	<b>55 138</b>	24 314
Résultat net des activités générales	<b>57 578</b>	(44 848)

#### 25. Activités d'assurance générale abandonnées

La Société a cessé de prendre en charge les risques réassurés le 18 novembre 1987 et les polices d'assurance personnelle et commerciale le 1<sup>er</sup> octobre 1990.

Le 28 février 2001, la Société a accepté une offre d'achat des risques réassurés déposée par un tiers. En vertu de l'entente, la Société a transféré et cédé au tiers le titre, l'intérêt et toutes les obligations afférentes aux traités de réassurance non escomptés signés par la Société entre le 1<sup>er</sup> juillet 1975 et le 18 novembre 1987, y compris les traités rétrocédés. Les obligations comprennent toutes les responsabilités connues et inconnues. En cas d'insolvabilité du tiers, la Société demeure la principale responsable envers les détenteurs de traité.

Les coûts d'indemnisation et frais afférents aux polices personnelles et commerciales seront comptabilisés jusqu'au règlement de toutes les demandes découlant des polices en vigueur.

Les activités abandonnées ont généré un résultat net de 1,6 M\$ (2014 - 0,3 M\$) qui est comptabilisé dans le secteur d'activité des garanties supplémentaires pour risques spéciaux (note 24). La provision pour sinistres non réglés comprend un montant de 2,3 M\$ (2014 - 3,8 M\$) lié aux activités abandonnées.

#### 26. Engagements

Au 28 février 2015, la Société n'avait aucun engagement important.

## 27. Transactions entre parties liées

### Principaux dirigeants

Les principaux dirigeants comprennent tous les membres du conseil d'administration et de l'équipe de direction. La rémunération des principaux dirigeants pour l'exercice se résume comme suit :

(en milliers de dollars canadiens)	2015	2014
Avantages à court terme	1 606	1 608
Avantages postérieurs à l'emploi	251	196
Autres avantages à long terme	24	24
Indemnités de fin de contrat de travail	-	-
	1 881	1 828

Les principaux dirigeants et les membres de leur famille proche peuvent être titulaires de polices d'assurance de la Société comme l'exige la *Loi sur la Société d'assurance publique du Manitoba*. Les modalités de ces transactions sont les mêmes que celles offertes à tous les titulaires de police et à tous les employés de la Société.

### Province du Manitoba

Les frais de gestion des placements versés à la Province du Manitoba sont indiqués à la note 4.

Les comptes créditeurs et charges à payer comprennent un montant de 11,2 M\$ (2014 - 10,6 M\$) payable à la Province du Manitoba.

## 28. Gestion des risques d'assurance et des risques financiers

### Risque d'assurance

La Société est exposée au risque d'assurance dans la mesure où le risque couvert par l'un ou l'autre des contrats d'assurance peut donner lieu à un sinistre et qu'il existe une incertitude quant aux montants de la demande d'indemnisation qui en découle. En raison de la nature même du contrat d'assurance, le risque est aléatoire et donc imprévisible.

### Risques financiers

Les placements présentent certains risques financiers, notamment les risques liés au marché, au crédit et aux liquidités. Conformément au paragraphe 12(1) de la *Loi sur la Société d'assurance publique du Manitoba*, le ministre des Finances est responsable des placements de la Société. Le ministre a confié la gestion opérationnelle des fonds au ministère des Finances. La Société, par l'intermédiaire du comité des placements du conseil d'administration, et le ministre déterminent de concert les politiques et les stratégies indiquées pour réduire les risques. Les objectifs et buts de la Société en matière de placements sont énoncés dans un document de politique de placement, dans lequel figurent la répartition cible des actifs et les limites de concentration du portefeuille, de même que la définition de la qualité du crédit des contreparties et le pourcentage de placements très liquides requis pour répondre aux besoins de trésorerie.

### Risque du marché

Le risque du marché est le risque que des variations des taux de change, des taux d'intérêt et des cours du marché entraînent une fluctuation de la juste valeur ou des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier.

## RISQUE DE CHANGE

Le risque de change est le risque que la variation des taux de change fasse fluctuer la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier. Le risque de change de la Société est faible parce qu'elle a peu d'instruments financiers non libellés en dollars canadiens. Au 28 février 2015, la valeur comptable de l'ensemble des instruments financiers libellés en devises était de 139 M\$ US (173,8 M\$ CA) et de 6,4 M£ (12,3 M\$ CA), ce qui correspond à environ 7,2 % du portefeuille de placements de la Société.

La Société a conclu un swap de devises pour une obligation de 10 M\$ de la Province de Québec libellée en dollars américains. Le swap de devises procure un rendement fixe de 5,76 % en dollars canadiens. L'entente prévoit aussi qu'à des dates futures prédéterminées, la Société paie un taux fixe de 7,5 % sur la valeur nominale de l'obligation (10 M\$ US) et reçoit un rendement de 5,76 % sur la valeur nominale de référence en dollars canadiens (13,4 M\$). Au 28 février 2015, la juste valeur du swap de devises était de 15,4 M\$. La date d'échéance du swap de devises et de l'obligation est le 15 juillet 2023.

## RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la variation des taux d'intérêt du marché fasse fluctuer la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier.

La comptabilisation à la valeur de marché du portefeuille de titres à revenu fixe de la Société est directement touchée par les fluctuations des taux d'intérêt et l'incidence est particulièrement forte sur les instruments affichant une longue durée.

Obligations	Taux effectif moyen - %	
	2015	2014
Fédérales	1,96	2,57
Provinciales	2,25	2,75
Municipales	2,81	3,93
Hôpitaux	1,68	1,94
Écoles	4,91	5,02
Sociétés	2,52	2,28

Au 28 février 2015, une hausse de 100 points de base des taux d'intérêt causerait une baisse d'environ 107,2 M\$ (2014 - 67,3 M\$) de la juste valeur du portefeuille de titres à revenu fixe de la Société, tandis qu'une réduction de 100 points de base des taux d'intérêt provoquerait une augmentation d'environ 131 M\$ (2014 - 78,9 M\$) de la juste valeur du portefeuille de titres à revenu fixe de la Société. Comme tous les titres à revenu fixe négociables de la Société sont désormais classés à la JVRN, tout changement aurait une incidence sur le résultat net.

Toute fluctuation des taux d'intérêt aurait aussi un effet sur les sinistres non réglés de la Société. La durée de son portefeuille de titres à revenu fixe est proche de la durée du passif des sinistres non réglés et, par conséquent, tout changement dans les taux d'intérêt associés à ces placements est fortement atténué par un effet de compensation sur le passif des sinistres non réglés.

## RISQUE LIÉ AU COURS DES TITRES DE CAPITAUX PROPRES

Outre les risques liés au taux de change et aux taux d'intérêt, la juste valeur des titres de capitaux propres détenus par la Société peut subir l'influence des fluctuations des cours, ces dernières découlant de facteurs particuliers à l'instrument financier ou de facteurs influant sur tous les instruments financiers similaires. La conjoncture économique, la situation politique et d'autres facteurs ont des incidences sur les marchés des titres de capitaux propres. Au 28 février 2015, une variation de 10 % de la juste valeur du portefeuille de titres de capitaux propres de la Société entraînerait un changement de 52,3 M\$ (2014 - 52 M\$) dans les AÉRG.

Tous les titres de capitaux propres étant classés comme DV, les fluctuations de leurs cours sont comptabilisées dans les AÉRG et n'ont pas d'effet direct sur l'état des résultats d'exploitation jusqu'à ce qu'un placement soit vendu ou déprécié (voir la note 3). La Société a mis en place des politiques pour limiter et surveiller son exposition aux titres de capitaux propres d'un même émetteur et d'une même catégorie d'émetteurs.

### Risque de crédit

Le risque de crédit est la possibilité que la Société subisse une perte financière en raison du défaut d'une autre partie de s'acquitter d'une obligation. Les instruments financiers qui donnent lieu au risque de crédit dans le cas de la Société sont les titres à revenu fixe, les comptes débiteurs, les montants de réassurance à recevoir et les règlements échelonnés.

Le tableau ci-dessous résume le risque de crédit maximum auquel la Société est exposée dans l'état de la situation financière. Le risque de crédit maximum correspond à la valeur comptable des actifs après déduction de toute provision pour dépréciation.

(en milliers de dollars canadiens)	2015	2014
Trésorerie et équivalents de trésorerie	68 882	93 208
Obligations	1 707 151	1 550 846
Montant à recevoir d'autres assureurs	443	4 080
Comptes débiteurs	387 909	334 137
Montant de réassurance à recevoir	8 118	24 741
<b>Risque de crédit maximum dans l'état de la situation financière</b>	<b>2 172 503</b>	<b>2 007 012</b>

### RISQUE DE CRÉDIT LIÉ AUX TITRES À REVENU FIXE

La Société réduit le risque de crédit auquel elle s'expose en faisant des placements dans des titres à revenu fixe de grande qualité d'émetteurs reconnus. La qualité du crédit des actifs financiers qui ne sont ni en souffrance ni dépréciés peut être évaluée à l'aide de cotes de crédit externes, quand cela est possible, ou en fonction des antécédents de la contrepartie en matière de défaillance. Le tableau ci-dessous présente la répartition des titres à revenu fixe par cote de crédit selon Moody's Investors Service, principalement, au 28 février. Toutes les obligations des municipalités, des écoles et des hôpitaux du Manitoba sont garanties par la Province et on leur a donc assigné la note de crédit des obligations de la Province du Manitoba.

	2015		2014	
	Valeur comptable (en milliers de dollars canadiens)	Pourcentage du portefeuille	Valeur comptable (en milliers de dollars canadiens)	Pourcentage du portefeuille
AAA	211 548	12,4	137 412	8,9
AA	1 471 257	86,2	1 391 128	89,7
A	24 346	1,4	22 306	1,4
	<b>1 707 151</b>	<b>100,0</b>	<b>1 550 846</b>	<b>100,0</b>

### RISQUE DE CRÉDIT LIÉ AUX COMPTES DÉBITEURS

Les comptes débiteurs de la Société sont associés à des clients dont la situation financière varie, car la Société est tenue de fournir l'assurance de base à tous les propriétaires et conducteurs de véhicules de la province. Tous les comptes débiteurs importants qui sont en souffrance, y compris les comptes débiteurs acquis par subrogation, sont entièrement provisionnés en raison de l'incertitude du recouvrement. Pratiquement tous les comptes débiteurs sont considérés comme étant recouvrables dans les douze mois. Le risque de crédit se rapportant aux primes à recevoir est réduit du fait que la police d'un client peut être annulée pour défaut de paiement.

Le tableau suivant montre les comptes débiteurs de la Société classés par grandes catégories.

(en milliers de dollars canadiens)	2015	2014
Polices et paiements échelonnés	350 269	296 978
Intérêts courus	25 684	24 292
Subrogation et autres comptes débiteurs	33 885	32 602
Provision pour créances douteuses	(21 929)	(19 735)
<b>Solde au 28 février</b>	<b>387 909</b>	<b>334 137</b>

Détail de la provision pour créances douteuses :

(en milliers de dollars canadiens)	2015	2014
Solde au 1 <sup>er</sup> mars	19 735	6 549
Créances déclarées irrécouvrables	(2 031)	(370)
Provision pour l'exercice considéré	4 225	13 556
<b>Solde au 28 février</b>	<b>21 929</b>	<b>19 735</b>

### RISQUE DE CRÉDIT LIÉ AUX MONTANTS DE RÉASSURANCE À RECEVOIR

La Société évalue la situation financière de ses réassureurs afin de réduire le plus possible le risque de pertes importantes causées par l'insolvabilité d'un réassureur. La Société détient des garanties pour la réassurance prise auprès de réassureurs non agréés, sous forme de dépôts et de lettres de crédit qui n'affichaient aucun encours au 28 février 2015 (2014 - 1,9 M\$). En outre, une ligne directrice de la Société exige des réassureurs qu'ils aient au minimum la cote de crédit A- d'A.M. Best et la cote BBB+ de Standard & Poors.

Pour l'exercice 2014-2015, dix réassureurs se partagent la réassurance des risques divers de la Société, dans des proportions de 2,5 % à 35 %. Le réassureur exposé à 35 % des sinistres est autorisé au Canada par le Bureau du surintendant des institutions financières et est donc assujéti à des règles de suffisance du capital.

Pour l'exercice 2014-2015, seize réassureurs se partagent la réassurance des sinistres catastrophiques de la Société, aucun ne détenant plus de 35 % du risque de réassurance.

Aucun montant exigible des réassureurs n'a été considéré comme irrécouvrable en 2014-2015 et aucune provision pour créances douteuses n'avait été établie au 28 février 2015.

### RISQUE DE CRÉDIT LIÉ AUX RÈGLEMENTS ÉCHELONNÉS

La Société a réglé certaines demandes d'indemnisation en achetant des règlements échelonnés à des assureurs sur la vie. À la date de l'état de la situation financière, la valeur actuelle des paiements prévus est de 158,1 M\$ (2014 - 149,7 M\$), calculée en fonction de différentes dates d'achat. La Société garantit les futurs paiements de rente aux demandeurs et est donc exposée à un risque de crédit dans la mesure où l'un ou l'autre assureur sur la vie ne pourrait pas s'acquitter de ses obligations. Le risque net de la Société est le risque de crédit lié aux compagnies d'assurance-vie auxquelles elle achète les rentes. Ce risque est réduit dans la mesure des garanties fournies par Assuris, le régime d'assurance d'indemnisation pour l'assurance-vie.

### Risque de liquidité

Un des risques importants du secteur de l'assurance est la capacité de faire correspondre les rentrées de fonds du portefeuille de placements aux besoins de trésorerie liés aux obligations découlant des polices d'assurance et aux charges opérationnelles. La Société s'est basée sur le profil global de l'historique du règlement des obligations pour définir les caractéristiques de diversification et de durée du portefeuille de placements. Pour répondre aux besoins de trésorerie relatifs aux sinistres et aux charges opérationnelles, la Société a mis en place des politiques qui font en sorte que les actifs et les passifs sont largement équilibrés sur le plan de leur durée.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont des éléments essentiels de la gestion des liquidités de la Société. Le suivi des flux de trésorerie permet d'avoir suffisamment de ressources pour répondre aux besoins opérationnels courants. Les excédents sont placés dans des instruments à long terme pour qu'ils génèrent des revenus additionnels qui serviront à faire face aux obligations à venir.

### Obligations - profil des échéances

(en milliers de dollars canadiens)	2015			Valeur comptable totale
	Moins d'un an	Un à cinq ans	Plus de cinq ans	
Fédérales	-	-	114 774	114 774
Manitoba				
provinciales	5 000	22 969	216 671	244 640
municipales	205	6 348	31 178	37 731
hôpitaux	-	10 867	-	10 867
écoles	1 018	17 003	578 218	596 239
Autres provinces				
provinciales	5 561	96 402	411 045	513 008
municipales	-	8 051	120 764	128 815
Sociétés	-	14 118	46 959	61 077
	<b>11 784</b>	<b>175 758</b>	<b>1 519 609</b>	<b>1 707 151</b>

(en milliers de dollars canadiens)	2014			Valeur comptable totale
	Moins d'un an	Un à cinq ans	Plus de cinq ans	
Fédérales	-	9 071	80 441	89 512
Manitoba				
provinciales	-	33 522	236 921	270 443
municipales	165	10 702	19 347	30 214
hôpitaux	-	11 482	-	11 482
écoles	703	8 784	558 366	567 853
Autres provinces				
provinciales	10 024	138 493	298 955	447 472
municipales	5 133	5 555	73 831	84 519
Sociétés	-	24 046	25 305	49 351
	<b>16 025</b>	<b>241 655</b>	<b>1 293 166</b>	<b>1 550 846</b>

### Liquidité du passif

(en milliers de dollars canadiens)	2015			Valeur totale
	Moins d'un an	Un à cinq ans	Plus de cinq ans	
Provision pour sinistres non réglés				
Flux de trésorerie non actualisés et non indexés	285 573	270 090	1 051 722	1 607 385

(en milliers de dollars canadiens)	2014			Valeur totale
	Moins d'un an	Un à cinq ans	Plus de cinq ans	
Provision pour sinistres non réglés				
Flux de trésorerie non actualisés et non indexés	333 375	262 478	1 007 442	1 603 295

## 29. Actifs et passifs non courants

Le tableau qui suit présente les actifs et passifs financiers que la Société compte recouvrer ou régler dans les douze mois ou plus au 28 février 2015 et au 28 février 2014.

(en milliers de dollars canadiens)	2015	2014
Actifs		
Obligations	1 695 367	1 534 822
Placements en titres de capitaux propres	520 753	519 705
Fonds immobilier commun	204 847	192 919
Infrastructures et autres placements	58 376	51 925
Part des réassureurs dans les sinistres non réglés	7 665	23 681
Total des actifs	2 487 008	2 323 052
Passifs		
Obligation découlant du contrat de location-financement	3 991	4 069
Provision pour sinistres non réglés	1 500 458	1 359 878
Total des passifs	1 504 449	1 363 947
Actifs nets dus après un an	982 559	959 105

## 30. Réglementation des tarifs

En vertu des dispositions de la *Loi sur l'examen public des activités des corporations de la Couronne et de l'obligation redditionnelle de celle-ci*, la Régie des services publics a le pouvoir d'examiner et d'approuver les tarifs, les primes et les frais de gestion que la Société demande pour l'assurance obligatoire de base des conducteurs et des véhicules. Aucuns nouveaux tarifs ni frais de gestion ne peuvent être imposés sans l'approbation de la Régie. Ce secteur d'activité représente environ 88 % (2014 – 87 %) de l'ensemble des activités de la Société en fonction des sinistres survenus nets.

Chaque année, la Société prépare sa demande d'approbation générale des tarifs du régime d'assurance de base et la soumet à la Régie en juin pour l'exercice débutant le 1<sup>er</sup> mars de l'année suivante. La demande d'approbation générale des tarifs comprend l'évaluation des besoins prévus au chapitre des tarifs, calculés d'après l'historique, les prévisions financières et d'autres données et reposant sur l'application des pratiques et principes actuariels, comptables et statistiques.

La Société est tenue de payer la partie des coûts de fonctionnement de la Régie correspondant à la part qui lui revient dans le budget de la Régie. La Régie peut aussi ordonner à la Société de rembourser le temps, les frais juridiques et les frais d'expert d'autres intervenants dans le traitement de sa demande.

## 31. Événements post-clôture

Aucun événement post-clôture n'est survenu après le 28 février 2015.

## 32. Passif éventuel

La Société peut faire l'objet de litiges survenant dans le cours normal de ses activités d'assurance. La Société est d'avis que ces litiges n'auront pas d'incidences importantes sur sa situation financière, son rendement financier ou ses flux de trésorerie.